ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

OBSERVATOIRE NATIONAL DT DICT

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DT-DICT CHAMPAGNE-ARDENNE

COMITÉ DE SUIVI

15 juin 2023

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION CHAMPAGNE-ARDENNE

ORDRE DU JOUR

1. PCRS et StaR-DT : enjeux et état d'avancement

2. Expérimentation d'un levé 3D d'une canalisation d'assainissement

3. Retour sur l'AG de l'Observatoire National DT-DICT et présentation du livret « Exemple de clauses techniques et financières »

4. Étude de cas

5. Questions & interventions des concessionnaires, entreprises et maîtres d'ouvrage

1. PCRS et StaR-DT : enjeux et état d'avancement

OBSERVATOIRE NATIONAL DT DICT

Présentation PCRS

OR Champagne-Ardenne

15 juin 2023

Sommaire

01 Qu’est-ce que le PCRS

02 Contexte règlementaire du PCRS

03 Qui est responsable du PCRS

04 Les différents PCRS

05 Les expérimentations PCRS

06 Le format StaR-DT

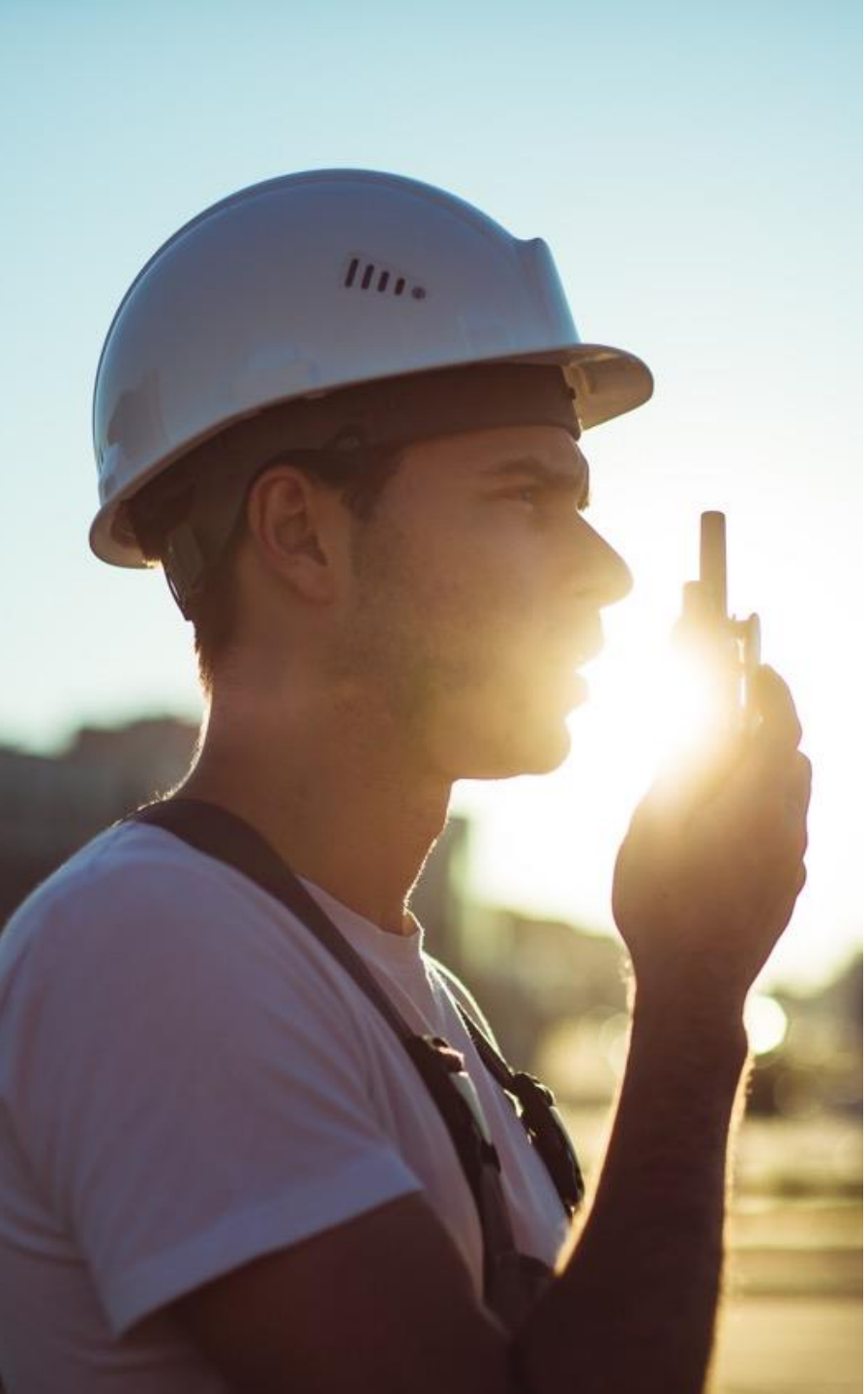

01 Qu’est-ce que le PCRS ?

Le PCRS

Qu’est-ce que le PCRS

- **PCRS = Plan de Corps de Rue Simplifié**

- **Le Plan de Corps de Rue Simplifié est un fond de plan qui a vocation à être utilisé comme plan de référence dans le processus DT-DICT, permettant ainsi aux différents acteurs d’avoir une représentation commune et plus précise (5cm) de la localisation de l’ensemble des réseaux pour éviter les dommages aux ouvrages.**

Pourquoi le PCRS ?

- **Poursuivre la réduction des dommages aux réseaux en représentant la voirie,**
  - **avec une précision améliorée (~5 cm),**
  - **avec de fonds de plan homogènes,**
  - **facilitant la lecture par les déclarants**
- **Faciliter la compréhension des plans reçus lors de travaux à proximité des réseaux,**
  - **que ce soit pour les exécutants de travaux , ou pour les bureaux d’étude chargés d’élaborer des plans de synthèse,**
  - **en reportant les réponses aux DT DICT sur un fond de plan commun,**
  - **limitant ainsi les erreurs d’interprétation.**

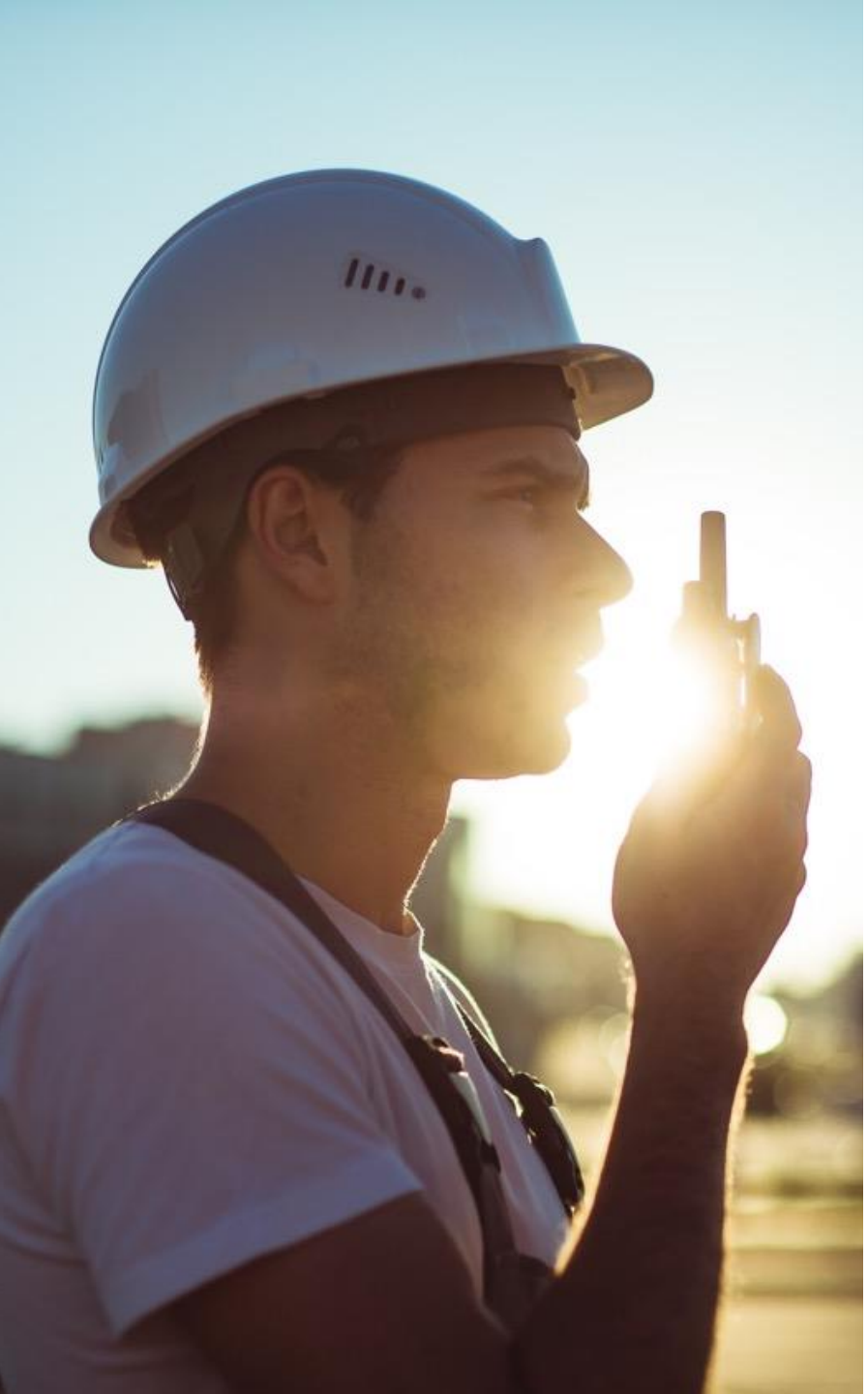

02 Contexte règlementaire du PCRS

Le contexte règlementaire du PCRS

Le contexte règlementaire relatif au processus DT-DICT est défini dans l'arrêté du 15 février 2012 modifié définit les exigences règlementaires liées au PCRS

- **L'article 7 précise le responsable du PCRS, à savoir « le fond de plan … établi par l'autorité publique locale compétente »**

- **L'article 7 précise le fond de plan qui doit être utilisé par les exploitants, à savoir « le meilleur lever régulier à grande échelle disponible … selon le format d'échange PCRS »**

- **L'article 25 précise le périmètre et les échéances d'application, à savoir « applicable à tous les ouvrages, sensibles et non sensibles, dès l'existence effective dans la zone géographique concernée du lever régulier à grande échelle mentionné dans cet article, et au plus tard le 1er janvier 2026. »**

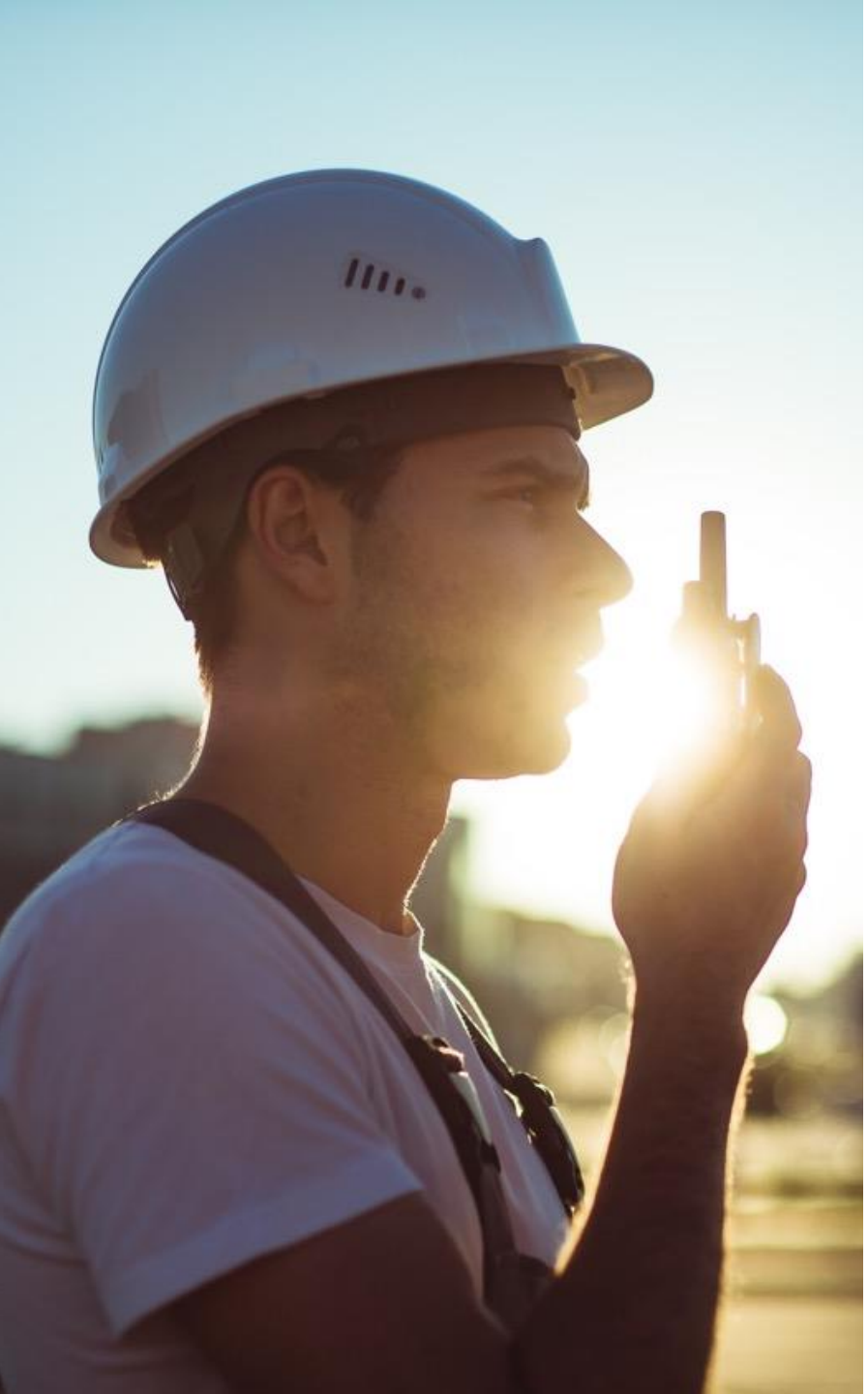

03 Qui est responsable du PCRS ?

Qui est responsable du PCRS ?

Le PCRS est sous la responsabilité d'une autorité publique locale compétente (APLC)

- **L'autorité publique locale compétente n'est pas explicitement définie, elle est constituée d'acteurs locaux**
- **Chaque APLC définit le format de PCRS produit sur son territoire**
  - **Raster**
  - **Vecteur**
- **Chaque APLC définit les conditions de mise à jour**
  - **Fréquence**
  - **Zones géographiques**
- **Chaque APLC définit les conditions techniques et financières d'accès à son PCRS**
  - **Open Data / Accessible aux membres du partenariat / Facturation à l'usage**
  - **Données à télécharger / Flux dynamique**

Nombreux projets Grand Est

- Syndicats SIEM51/FDEA08
- Syndicat SDE52
- Département DEP54
- Moselle Nord
- CC Thann-Cernay
- CA Haguenau
- CC Hanau la Petite-Pierre
- CA Mulhouse
- CA Epinal
- Métropole du Grand Nancy
- Eurométropole de Strasbourg
- Eurométropole de Metz

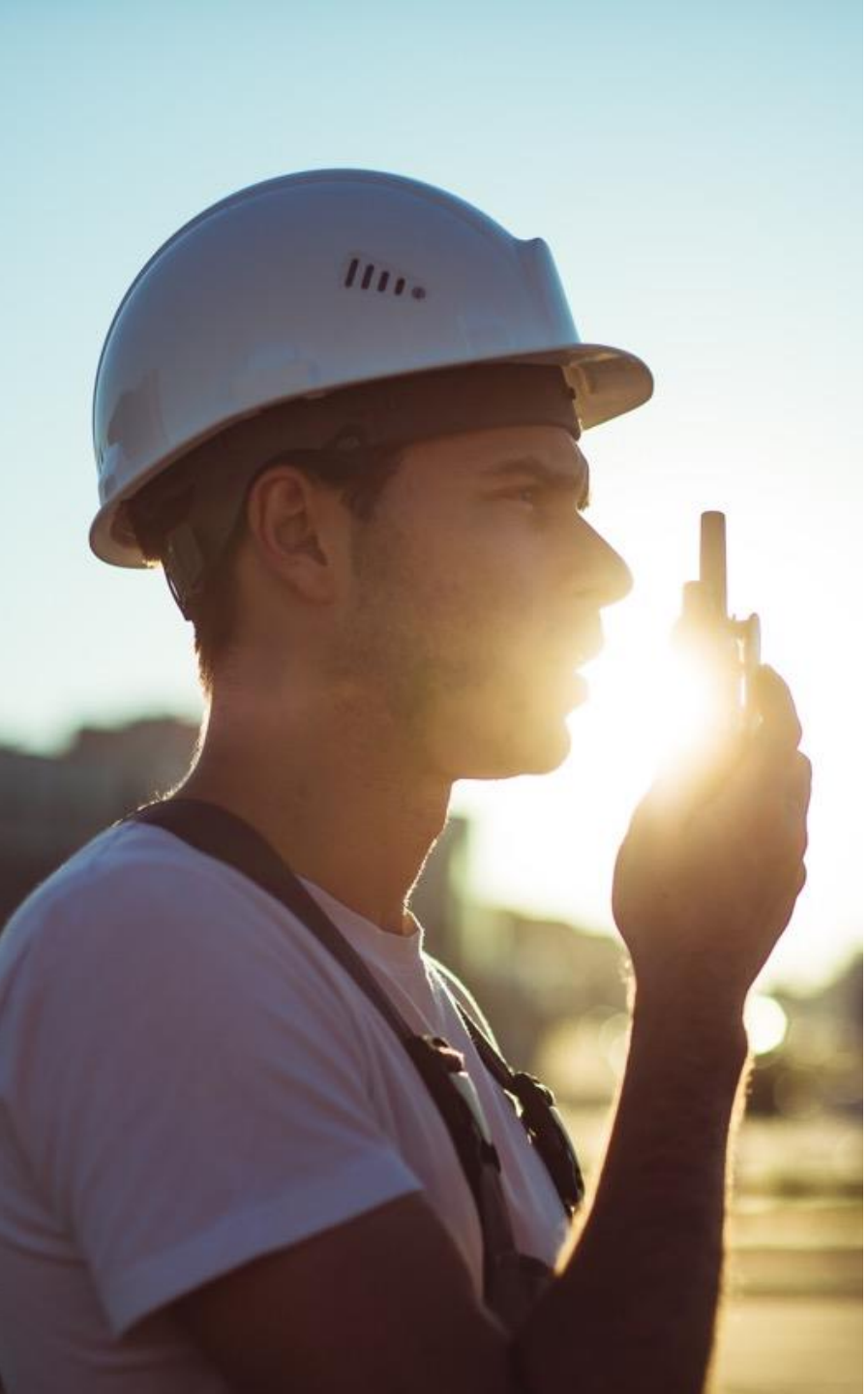

04 Les différents PCRS

Les différents PCRS

Le format Raster

- **Image géoréférencée dont la résolution est suffisante pour distinguer les affleurants des réseaux**
- **Prise de vue aérienne très haute résolution**

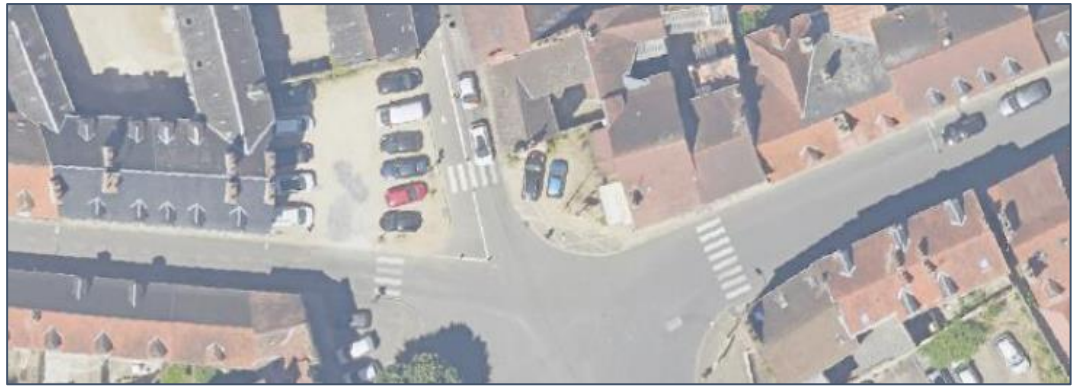

Le format Vecteur

- **Ensemble de points et de lignes qui définissent les objets de la voirie**
- **Acquisition par lidar embarqué**

L’avancement des projets PCRS

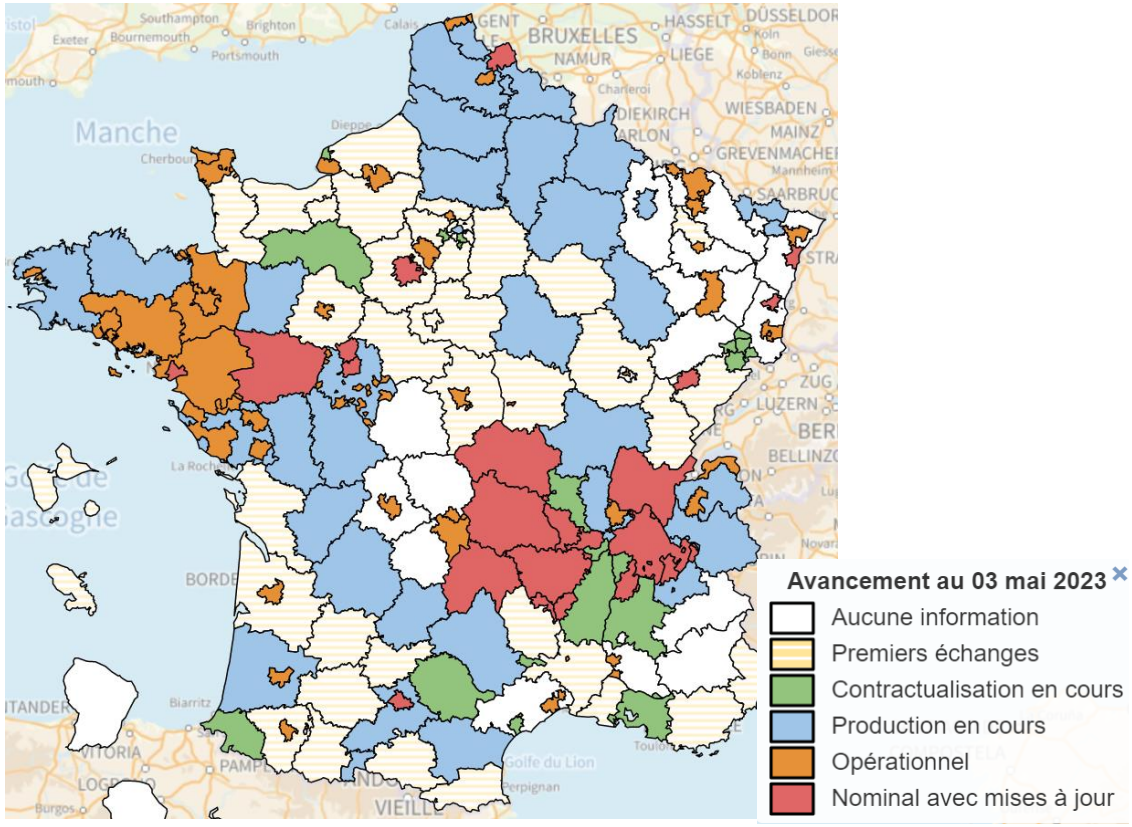

Projets PCRS France

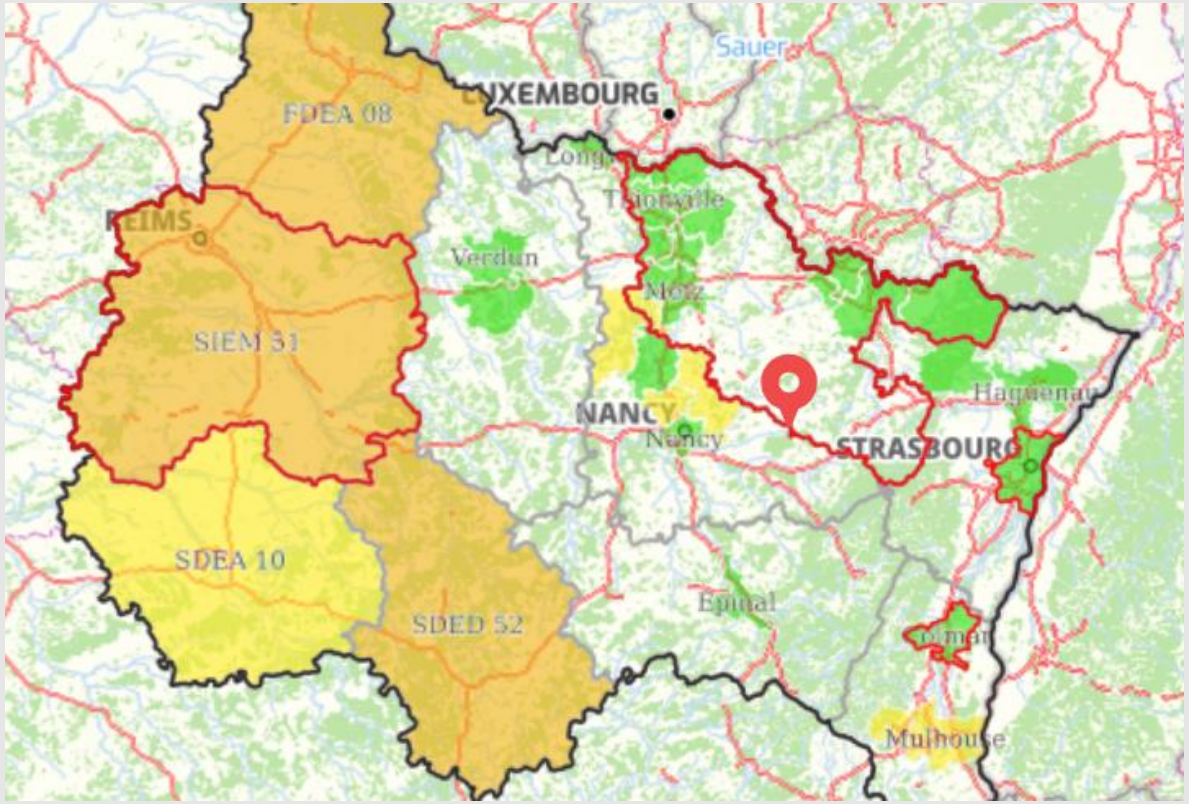

Projets PCRS Grand Est

Répartition des projets PCRS

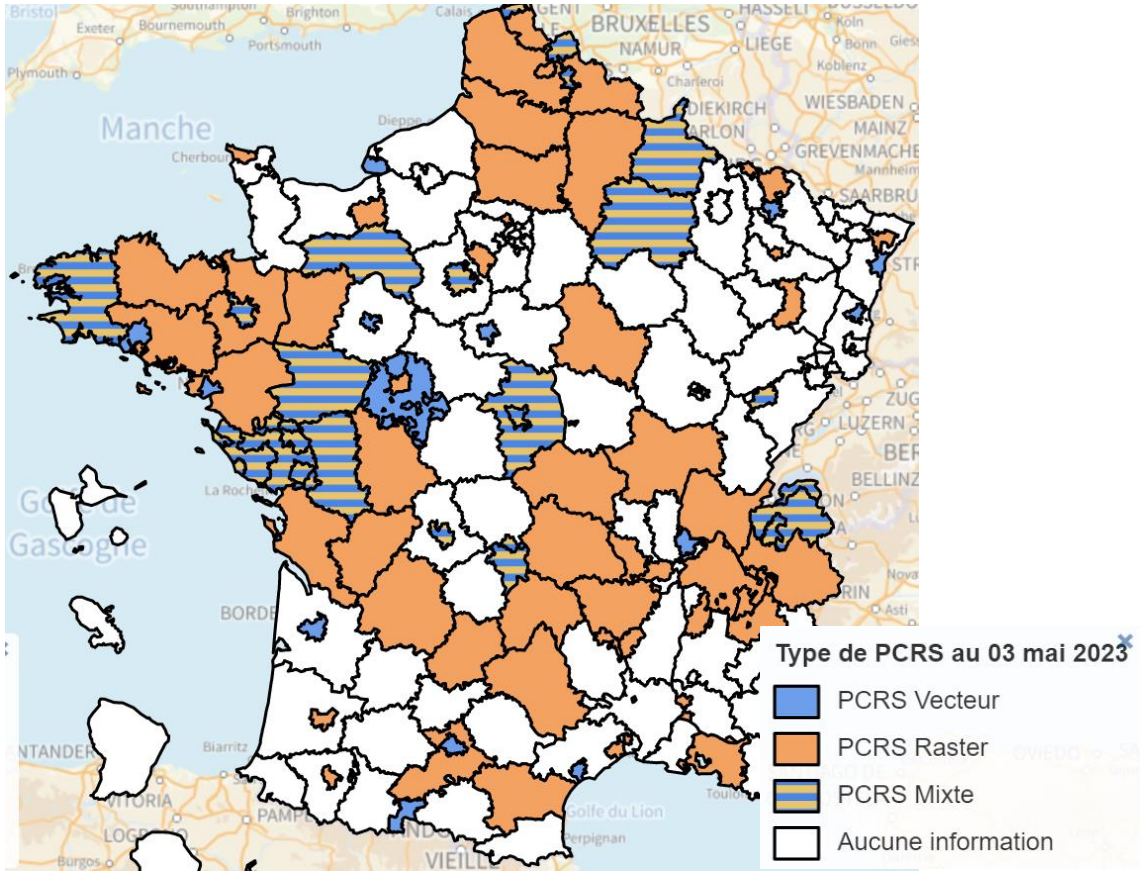

Type de PCRS

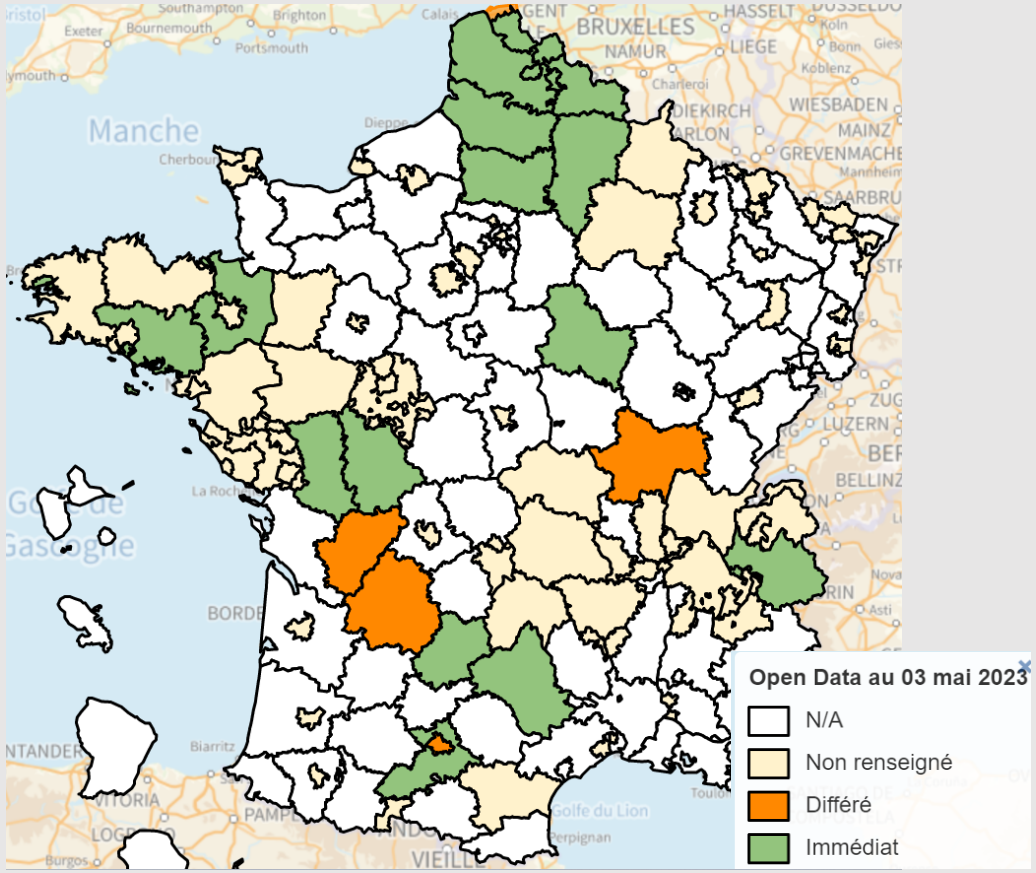

Disponibilité des PCRS

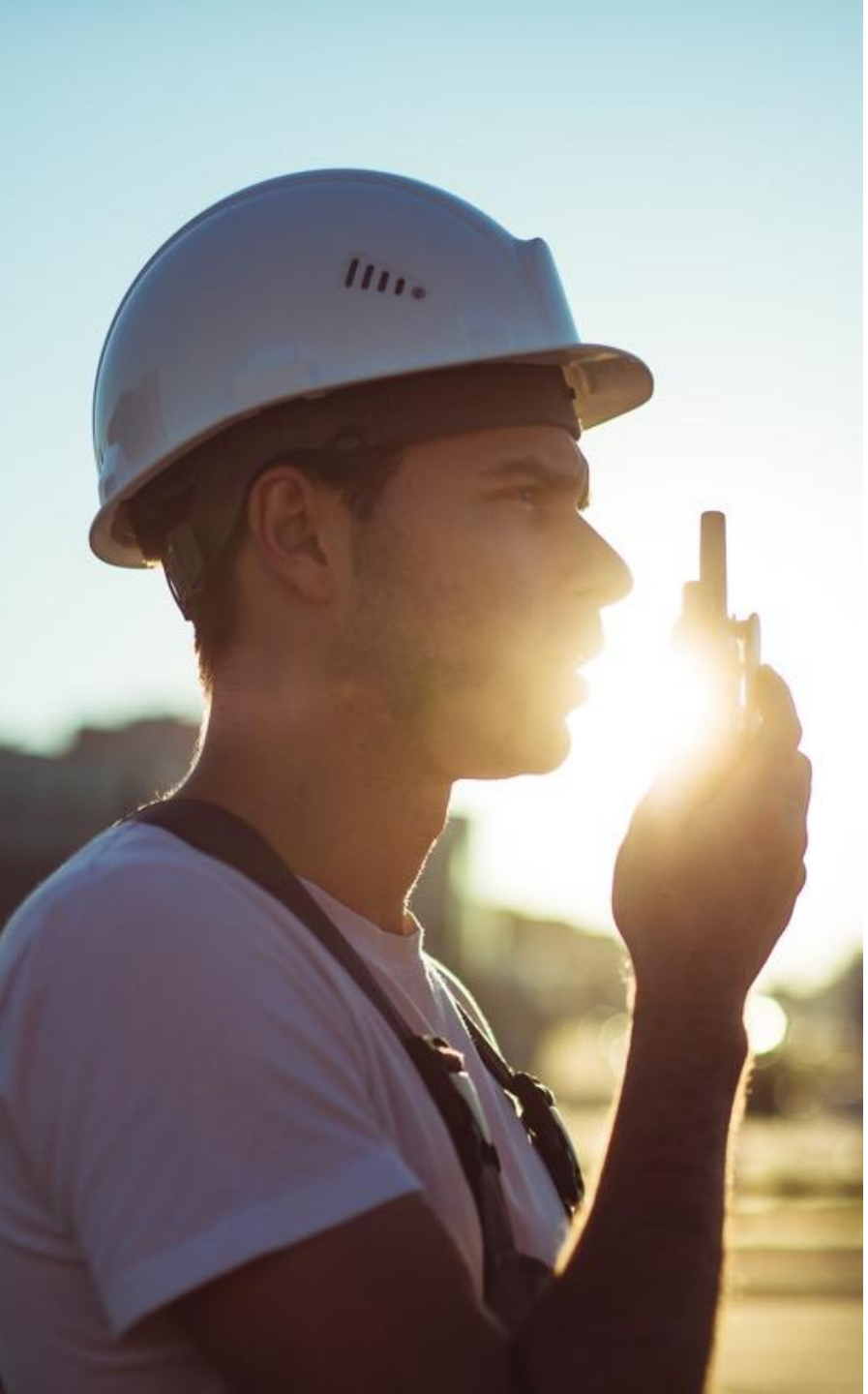

05 Les expérimentations PCRS

LE RÔLE D'UN PRESTATAIRE (PAD / PRE)

Un double rôle

- **Le rôle d'un Prestataire d'Appui à la Déclaration (PAD)**
  - Rend un service aux déclarants (Maîtrise d'ouvrage et entreprise de travaux)
  - Défini dans l'arrêté du 22 décembre 2010
  - Désigne tout prestataire d'appui à la réalisation des DT DICT avec lequel l'INERIS a signé une convention d'accès aux données du Guichet Unique (GU)
  - Plateforme numérique permettant de réaliser sa déclaration et l'emprise associée conformément au CERFA, d'obtenir la liste des exploitants à contacter du GU puis d'envoyer la déclaration aux exploitants concernés

cerfa
N° 14434*03

- **Le rôle d'un Prestataire (PRE)**
  - Rend un service aux exploitants de réseaux
  - Un prestataire n'est défini dans aucune règlementation et régi par aucune convention
  - Désigne tout prestataire d'assistance à la réalisation des récépissés
  - Plateforme numérique permettant réaliser un plan conforme des réseaux sur l'emprise d'une déclaration, de compléter le récépissé conformément au CERFA puis d'envoyer la réponse (récépissé + plan) au déclarant

cerfa
N° 14435*04

85% des déclarations réalisées via un PAD
~2,2 millions déclarations (DT, DICT, DC) en 2022
~15 millions de récépissés (DT, DICT, DC) réalisés en 2022

PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION

Identifier les problématiques techniques et métier avec toutes les parties prenantes et si possible déterminer les conditions pour les lever

- **De nombreux enseignements sont attendus**
  - Enseignements techniques
    - Exploitant : capacité à répondre avec du PCRS
    - Déclarant : capacité à utiliser le PCRS pour les plans de synthèse
    - Prestataires : capacité à utiliser le PCRS pour réaliser les déclarations et les réponses
  - Enseignements métier
    - Exploitant : impact du PCRS sur les plans des réponses
    - Déclarant : apport du PCRS lors du tracé de l'emprise de la déclaration
    - Déclarant : lisibilité des réponses avec fond de plan PCRS (raster, vecteur, mixte)
    - Déclarant : usage du PCRS dans la constitution du plan de synthèse

LES OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION

- **Valider le contexte de l'expérimentation**
  - Obtenir la validation de l'APLC : zone géographique, accès aux données, durée de l'expérimentation, …
- **Suivre des objectifs opérationnels communs**
  - Objectif N°1 : répondre aux déclarations avec le fond de plan PCRS
  - Objectif N°2 : exporter des morceaux du PCRS via les PAD pour les MOA/MOE dans la perspective du plan de synthèse
  - Objectif N°3 : réaliser la saisie des emprises de déclaration sur le fond de plan PCRS
  - Objectif N°4 : suivre la consommation du PCRS
- **Communiquer avec l'ensemble des parties prenantes**
  - Prévoir le retour d'expérience des utilisateurs finaux déclarants
  - Communiquer à l'ensemble des parties prenantes via l'ON DT DICT

LES EXPERIMENTATIONS EN COURS

Trois expérimentations ont démarré

Expérimentation avec PIGMA

PIGMA

PLATEFORME D'ÉCHANGE DE DONNÉES EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Zone géographique : agglomération de Pau (37 communes sont concernées)
- Données : PCRS raster hébergé par PIGMA
- Accès : ayants droit, ouvert aux participants de l'expérimentation
- Avancement : expérimentation très active

Expérimentation avec CRAIG

CRAIG centre régional auvergne-rhône-alpes de l'information géographique

- Zone géographique : Moulins (03) et communes proches
- Données : PCRS raster hébergé par CRAIG
- Accès : ayants droit, ouvert aux participants de l'expérimentation
- Avancement : expérimentation très active

Expérimentation avec IGN

- Zone géographique : Aude
- Données : PCRS raster hébergé par IGN
- Accès : Open data

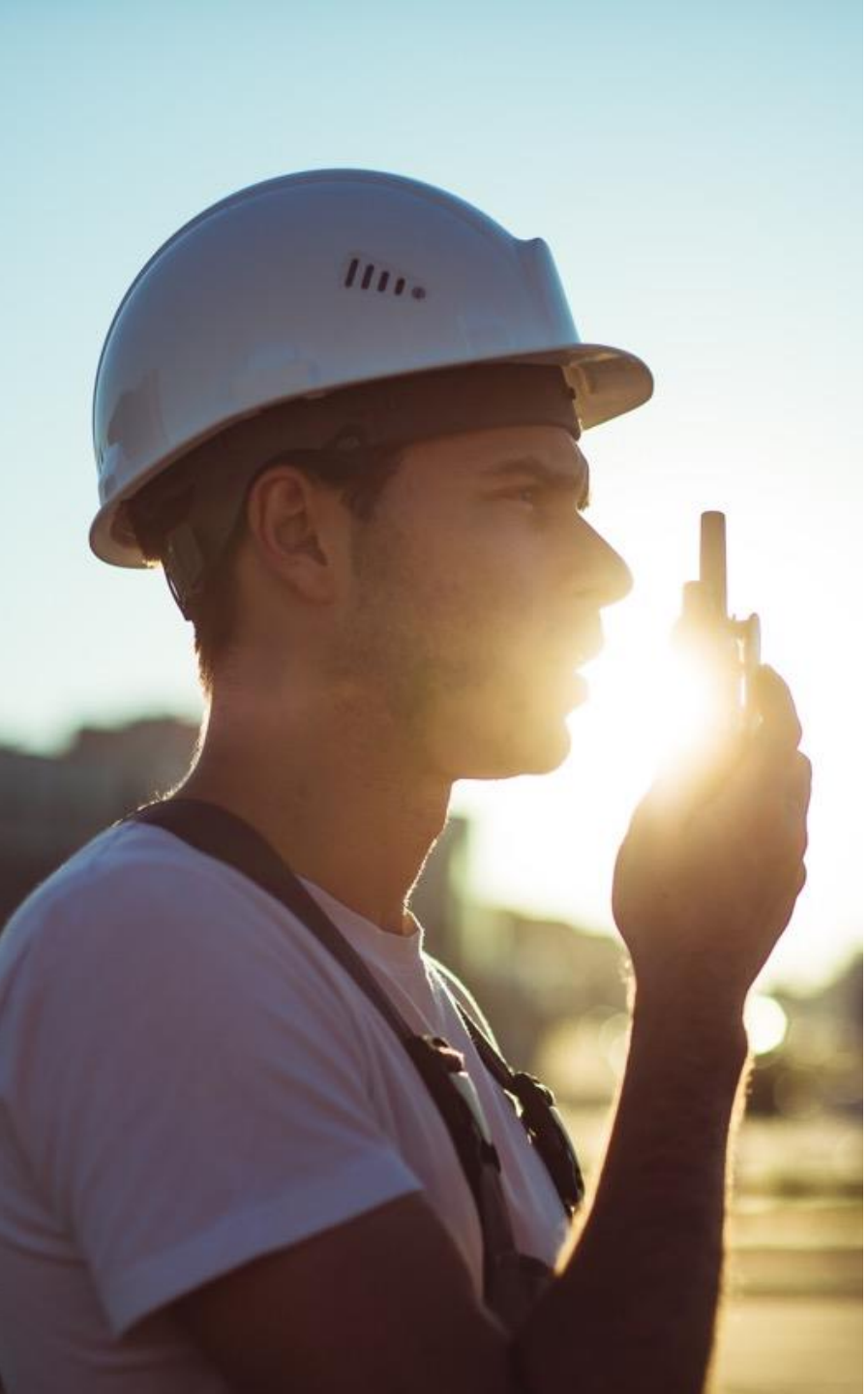

06 Le format StaR-DT

Le format StaR-DT

- **StaR-DT = Standard de Réseaux pour les DT**
- **>Standard d'échange vectoriel défini et validé par le CNIG depuis le 17/09/2019**
  - Le StaR-DT définit les objets nécessaires à la représentation des éléments de réseaux souterrains et aériens nécessaires aux plans joints aux récépissés de déclaration
  - La mise à disposition des données réseau au format StaR-DT est à l'initiative du gestionnaire de réseau
  - Son objectif est de faciliter les échanges de données cartographiques des réseaux entre les acteurs concernés

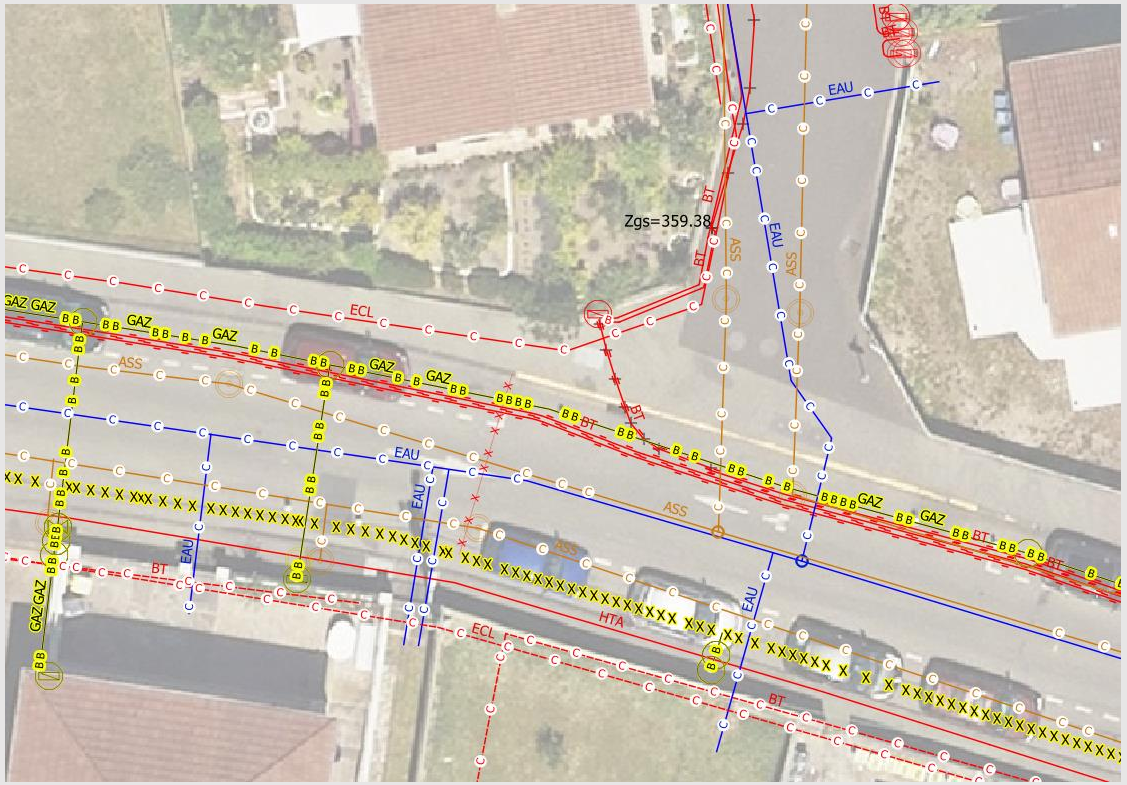

Plan de synthèse ENEDIS – PCRS CRAIG

PROTYS
Soyez maître de vos chantiers

OBSERVATOIRE NATIONAL
DT DICT

Merci

Brice ACHDDOU
brice.achddou@protys.fr
06.49.42.27.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan de corps de rue simplifié

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

CHANGER D'ÉCHELLE

PCRS

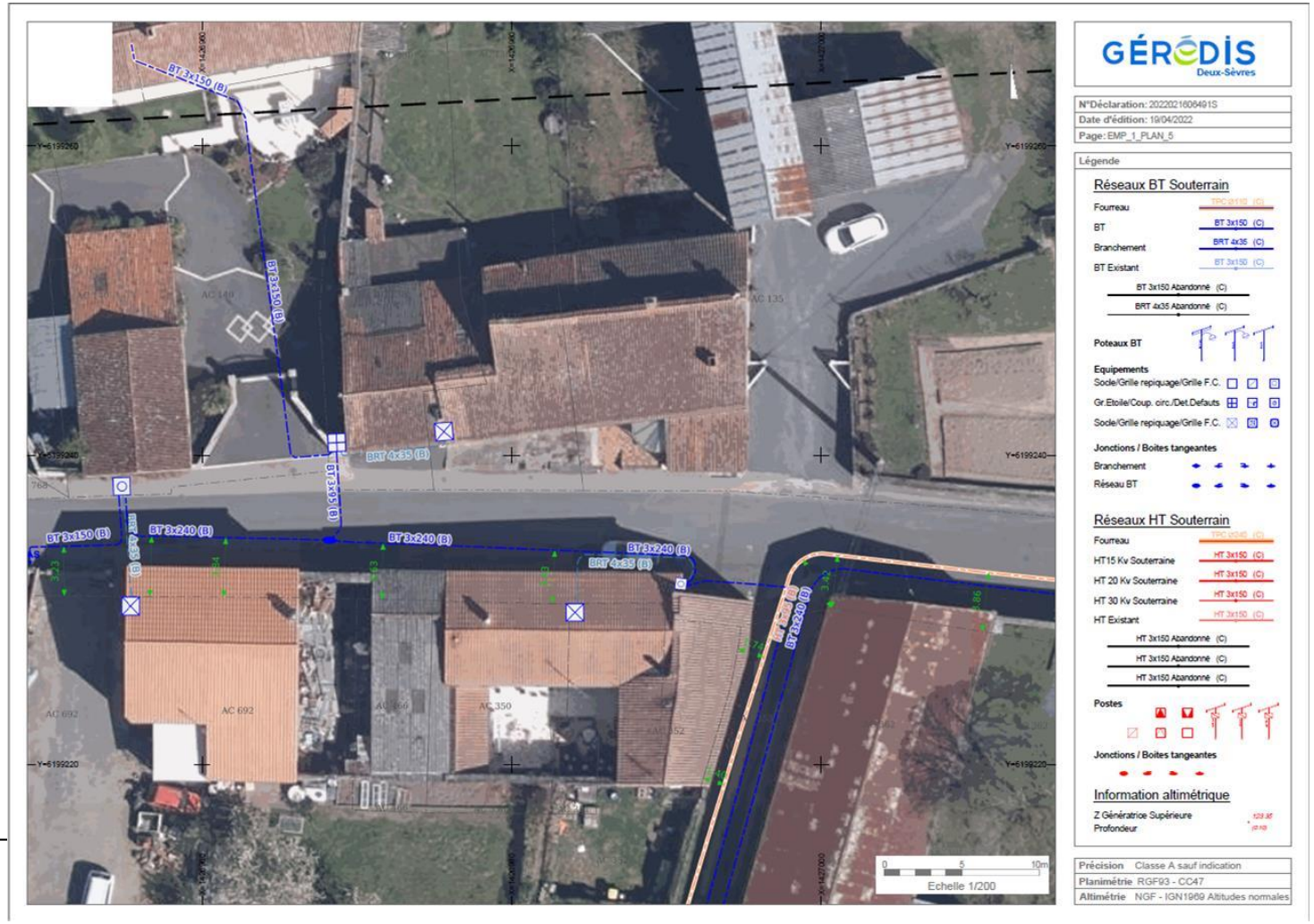

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

❑ Statut

- L'IGN est un **établissement public à caractère administratif** placé sous la
- **double tutelle** du ministère de la transition écologique et du ministère de l'agriculture.

❑ Missions principales

- **Production et diffusion de bases de données géographiques** (image, topographique, parcellaire, LIDAR et altimétrique).
- **Constitution et mise à jour** de l'inventaire forestier national.
- **Administration du Géoportail**, plateforme nationale de diffusion de données et de services associant différents acteurs publics.

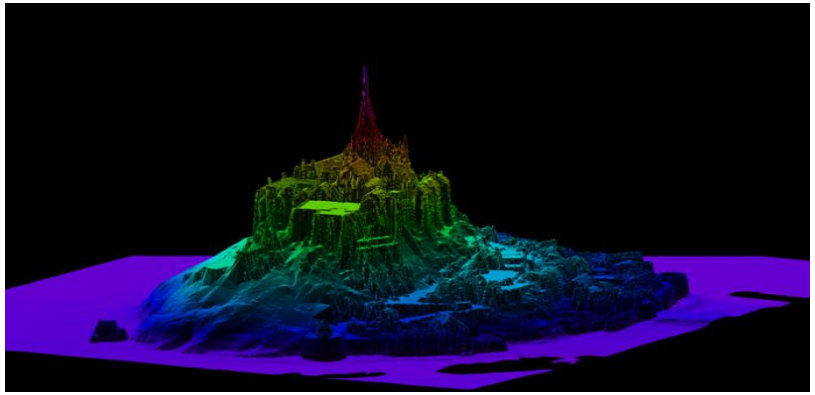

Une nouvelle boussole pour l'IGN

Outiller la Nation pour comprendre son territoire face à deux grands défis :

- **cartographier les impacts de l'activité humaine sur son environnement** pour mieux évaluer l'impact du changement climatique,
- **produire des géodonnées au service de la souveraineté numérique de la Nation** pour proposer une alternative au modèle des géants du numérique.

Produits IGN BDTopo, Orthos et LIDAR HD

- **La <u>BD TOPO®</u> sert à faire des cartes mais pas que !**
  - Elle décrit d'abord le territoire –> Routes, végétatoin, bâtiments …
  - Riche en attributs pour décrire les objets → largeur des routes, nature des terrains de sports, usage des bâtiments …

- **Elle est vectorielle, tridimensionelle, de précision métrique**

- **Superposable et cohérente avec les autres composantes du RGE**

Produits IGN BDTopo, Orthos et LIDAR HD

❑La <u>BD ORTHO®</u>

- **Images géographiques du territoire national depuis 20 ans :**
  - **Une vue homogène et objective de tout le territoire**
  - **Une mise à jour régulière avec de nouveaux millésimes départementaux tous les 3 à 4 ans**
  - **Une qualité géométrique « métrique » cohérente avec les autres bases de données «socle» de l'Institut**

- **Accessible gratuitement aussi bien aux professionnels qu'aux citoyens**
- **Deux versions : couleurs naturelles et infra rouge couleur (IRC)**
- **Un socle pour de nombreux usages : agriculture, aménagement, environnement, urbanisme, communication…**
- **Un référentiel indispensable pour la constitution et la mise à jour d'autres bases de données :**

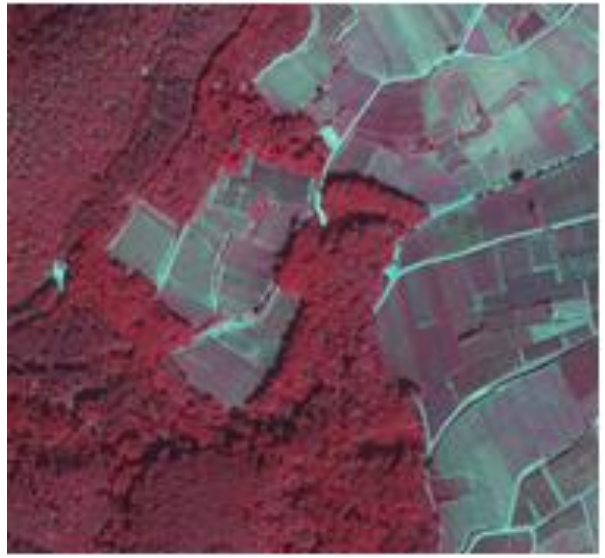

Produits IGN BDTopo, Orthos et LIDAR HD

❑ <u>LIDAR HD</u>, le but :

- Mettre à disposition des données :
  - Riches, fiables et précises
  - Standardisées
  - Bien documentées
  - librement accessibles (open data)

-- > pour une connaissance 3D fine et homogène du sol topographique, du sur-sol artificiel (bâtiments, ponts) et de la végétation

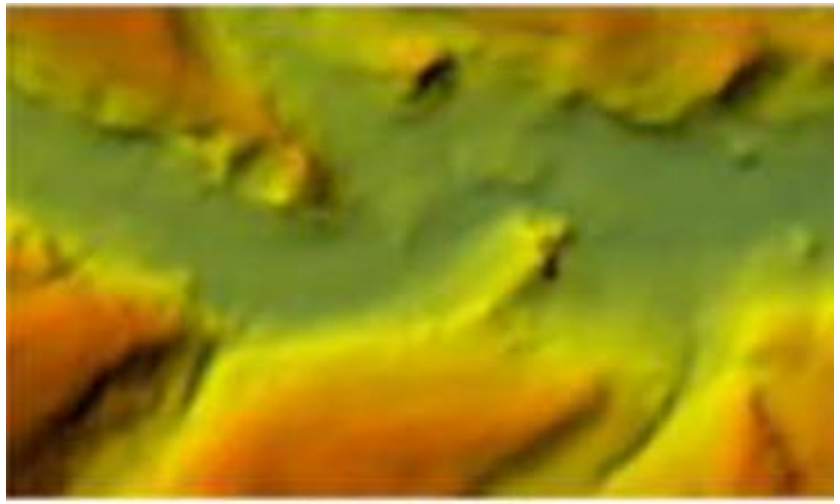

MNT traditionnel

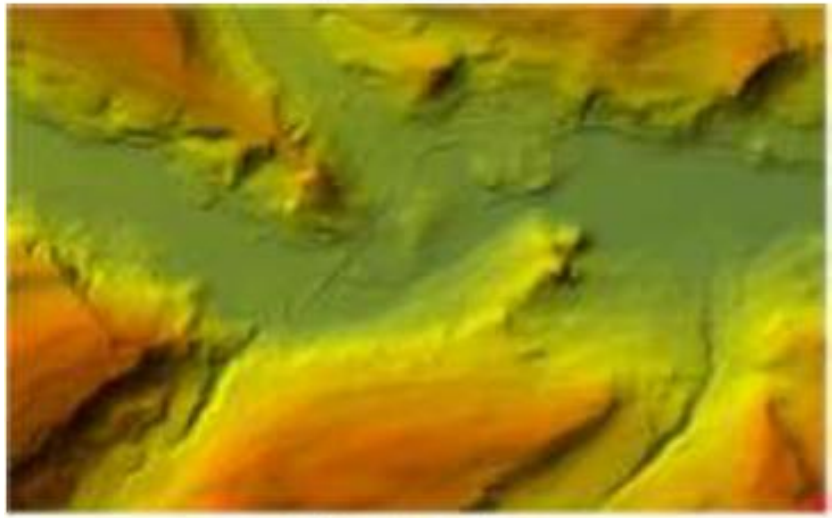

MNT issu de lidar

Produits IGN BDTopo, Orthos et LIDAR HD

❑ LIDAR HD :

- Les données seront disponibles sous forme de :

Nuage de points classifiés ➔ *sol, eau, bâti, pont, végétation basse, moyenne, haute…*

MNT ➔ décrit le sol, sa topographie

MNH ➔ décrit le sur-sol, bâtiments, autres structures artificielles, végétation

MNS ➔ décrit le sol augmenté du sur-sol

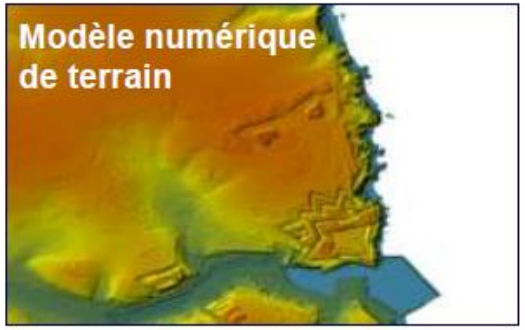

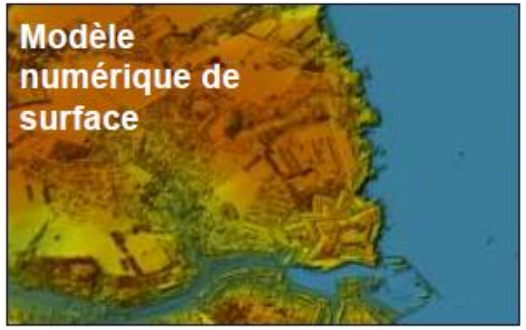

Le LIDAR améliore la connaissance de l'altimétrie pour faciliter la production du PCRS, et sa mise à jour

PCRS : Dates clés

- ❑2012 : Première mention du PCRS
  - → Production et mise à jour confiée aux « Autorités publiques locales compétentes »
  - → Flou juridique sur cette appellation
  - → Absence d'un financement national
  - → Amènera à l'apparition de multiples types de montages locaux (villes, départements, …)
- ❑2017 : Standard CNIG PCRS vecteur <u>& raster</u>
- ❑2019 : Mandat de la DGPR à l'IGN
- ❑2026 : Date butoir pour que le PCRS couvre l'ensemble du territoire

PCRS raster
+
réseaux

PCRS vecteur
+
réseaux

PCRS : Mandat IGN

- **2019 : Mandat confié à l'IGN par la DGPR**

  - Volet 1 : Assurer l'animation du processus d'élaboration des PCRS par le partage de l'expertise de l'IGN
  - Volet 2 : Favoriser l'existence du socle commun de base des PCRS sur l'ensemble du territoire en lien avec les principaux acteurs
  - Volet 3 : Diffusion de l'ensemble des données PCRS en open data

- La DGPR a notamment craint les zones blanches, c'est pourquoi elle a demandé à l'IGN de participer

Pilotage de la production par l'IGN

- L'IGN a passé une convention cadre avec des opérateurs privés pour faciliter la constitution du PCRS pour les acteurs qui voudraient le produire avec l'IGN

Conditions de participation au dispositif

- L'IGN peut participer à un partenariat pour constituer un PCRS notamment sous les conditions suivantes :

  - L'IGN ne peut piloter que la production de PCRS au format raster
  - À une échelle géographique correspondant au minimum au territoire départemental
  - La participation financière de l'IGN se porte à 6 euros /Km2, montant correspondant à des travaux de mesure de points de calage sur le terrain mutualisables avec d'autres productions de l'institut
  - Les données PCRS coproduites sont en OPEN DATA licence Etalab 2,0 au plus tard dans un délai de 2 ans suivant leur mise à disposition des partenaires du projet

Etat des lieux

- **Situation à mai-2023 :**
  - 48% de la <u>métropole</u> couverte / en production ;
  - Dont ~ la moitié par IGN (avec ses sous-traitants) ;
    - …sur des emprises <u>départementales / régionales</u>
  - Productions non-IGN (beaucoup d'EPCI produisent seuls leur PCRS)

- **Début 2023**
  - Reste 52% du territoire (hors outremer) à couvrir …
  - … et échéance 2026 !

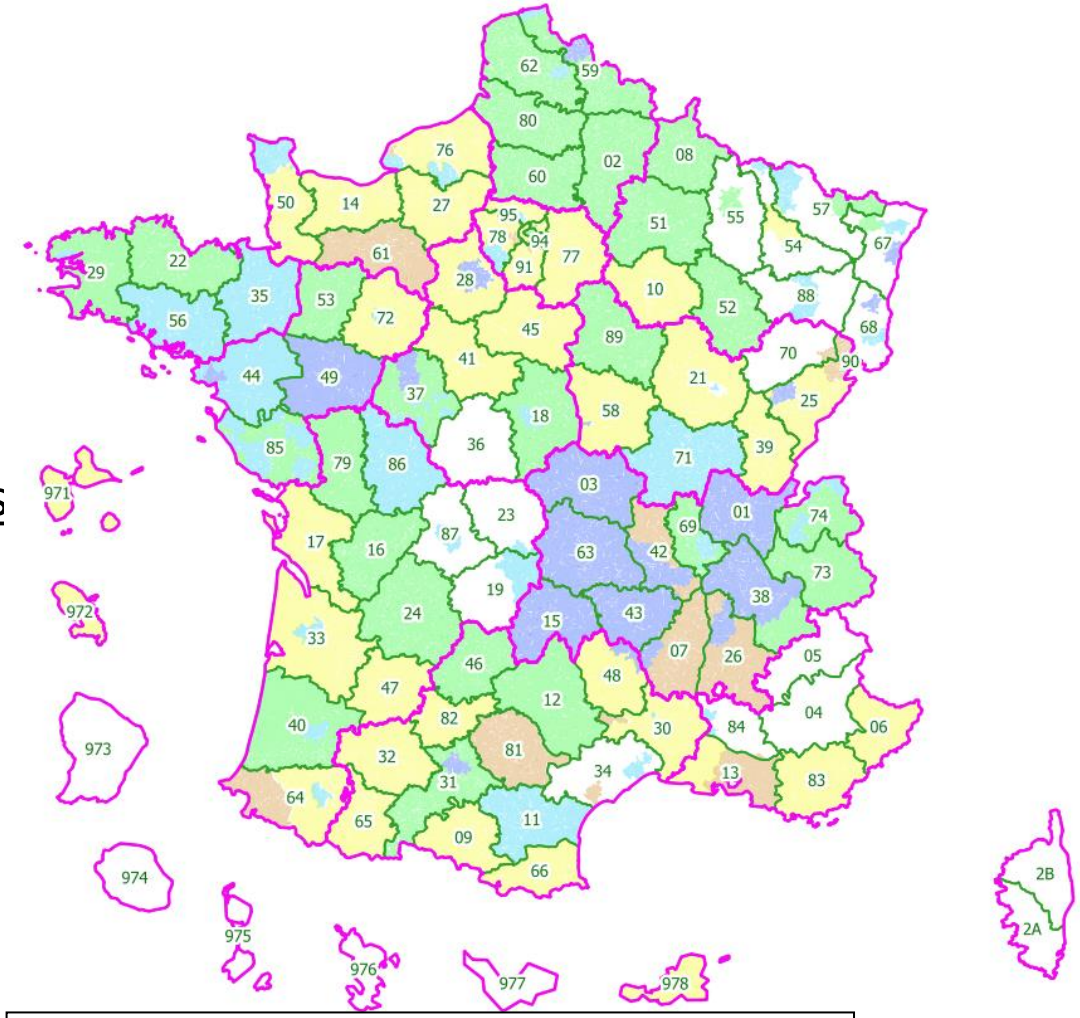

Avancement au 01 juin 2023 (avec % métropole)	
09%	Nominal avec mises à jour
11%	Opérationnel
28%	Production en cours
06%	Contractualisation en cours
29%	Premiers échanges
17%	Non renseigné

Diffusion

- **Diffusion sur Géoportail**
  - l'IGN propose la diffusion des PCRS, quelques uns sont déjà sur le geoportail . Pas d'ajout depuis 09/2022 (attente arrivée Géoplateforme)

- **2023 : passage à la Géoplateforme**
  - Objectif d'un « point d'entrée unique » ;
  - Ayants droit gèreront leurs mises à jour ;
  - Pour PCRS raster & PCRS vecteur ;

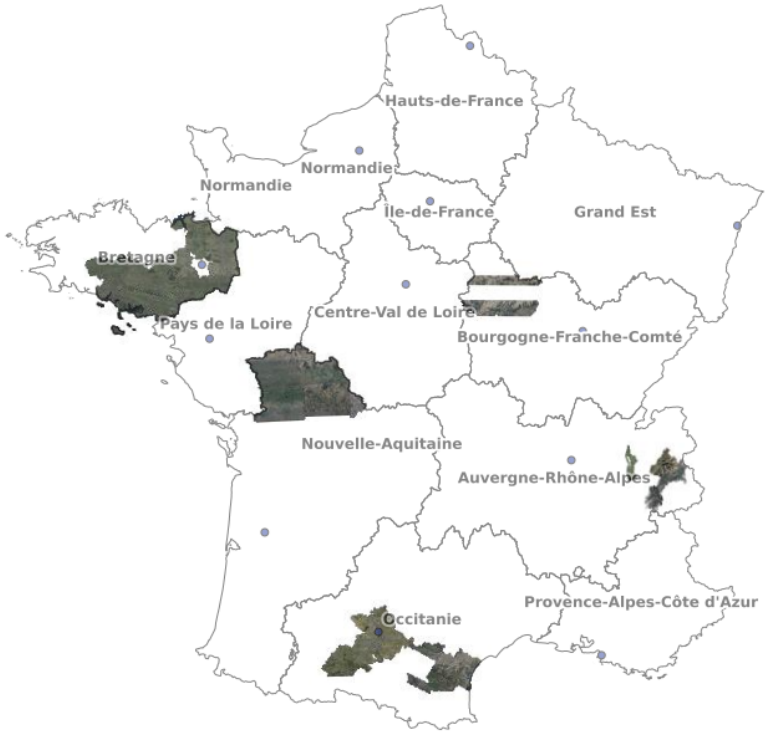

Autres actions IGN

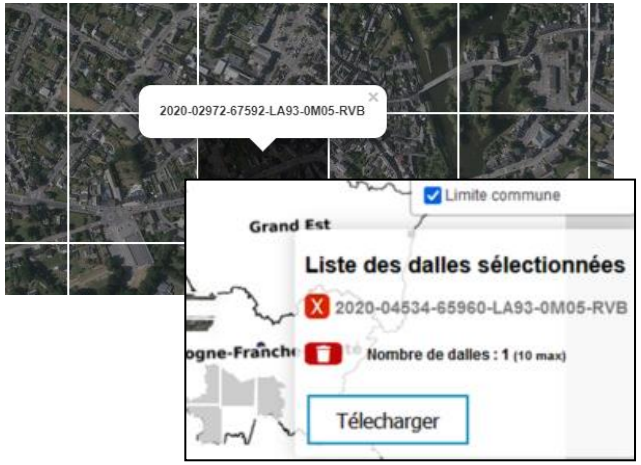

- Participation aux groupes de travail du CNIG ;
- Accompagnement des autorités locales vers le conventionnement ;
- Fiches et outils de contrôle/validation ;
- Pages PCRS Géoservices ;
- Carte d'avancement du PCRS ;
- Outil de téléchargement d'images PCRS ;
- Collaboration avec Startup d'Etat de l'ANCT
- …

+

- Potentiel des données pour d'autres utilisations (y compris les produits intermédiaires)
  - Jumeau numérique
  - …

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS ?

2. Expérimentation d'un levé 3D d'une canalisation d'assainissement

CERENE SERVICES

Service Topographie modélisation 3D

SOMMAIRE

/// Présentation de Cerene services

/// Acquisition des données 3D

- Que peut-on modéliser ?
- Adaptation à chaque environnement
- Traitement des données

/// Cas Pratiques

- Modélisation de la ceinture d'Epernay
- Modélisation d'une investigation complémentaire

/// Questions / Réponses

/// Présentation de Cerene services

- ✓ Région OUEST, avec une agence basée à Avranches

- ✓ Région EST, avec une agence basée à la Chapelle Saint Luc où se situe également le siège social de la société.
- ✓ une agence basée à Douai
- ✓ une agence basée à Ludres
- ✓ Région CENTRE, avec une agence basée à Saint Priest

/// Présentation de Cerene services

Topographie et modélisation 3D

Détection de réseaux

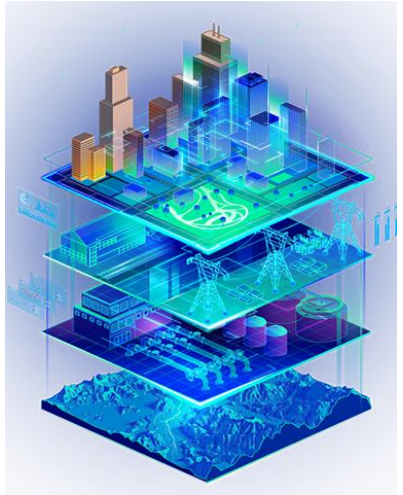

SIG

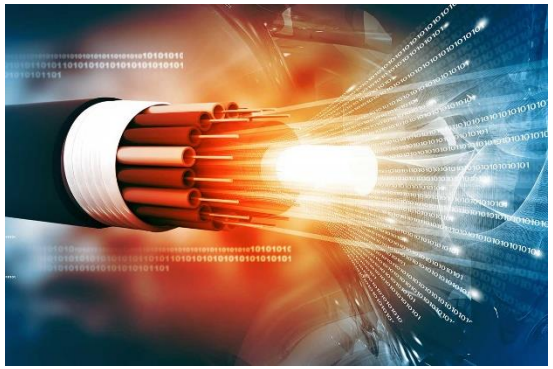

Fibre optique

/// CERENE Services

Acquisition des données

/// CERENE Services

/// Que peut-on modéliser ?

Ouvrages d’art

Sites industriels

/// CERENE Services

/// Que peut-on modéliser ?

Galeries d'assainissement ou d’eau pluviale

/// Que peut-on modéliser ?

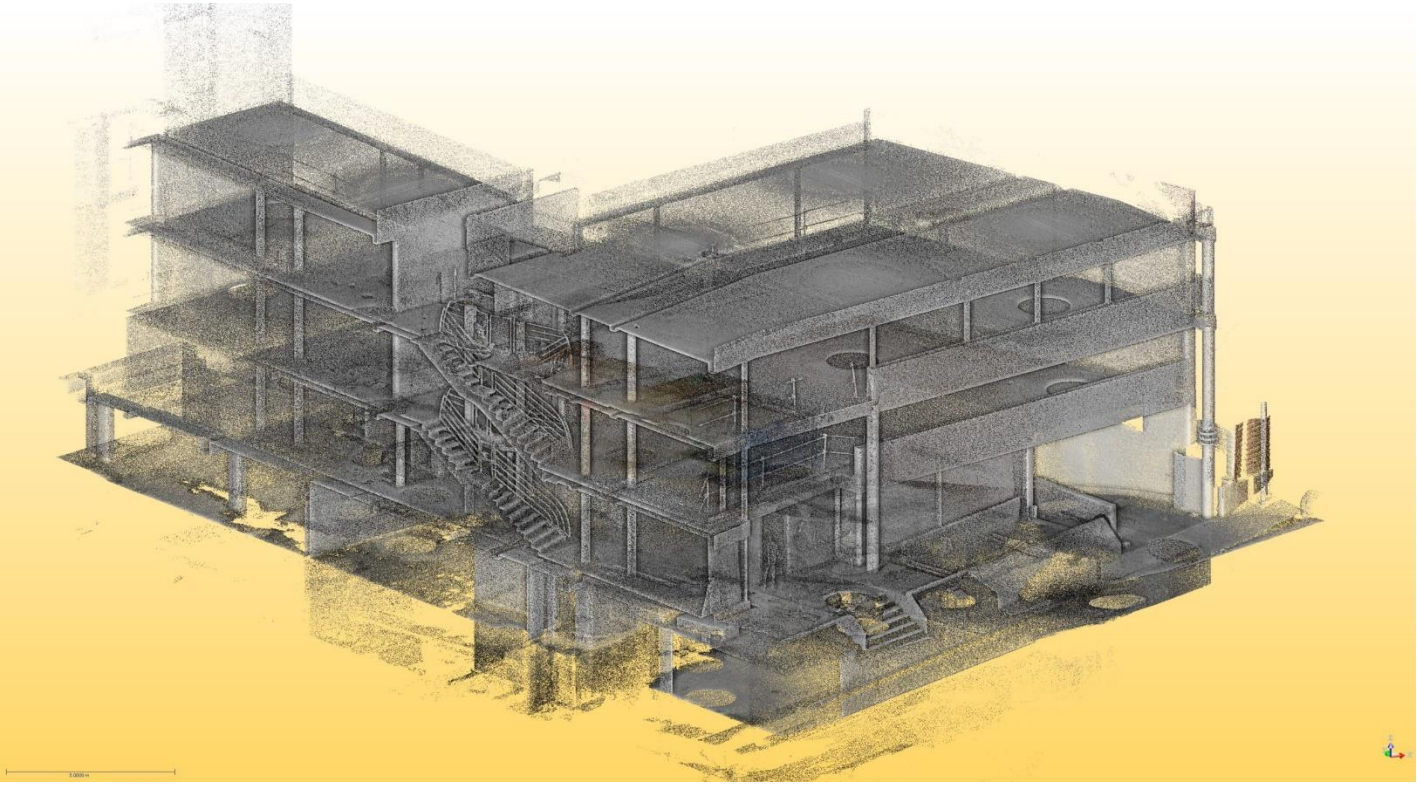

Bâtiment

/// Que peut-on modéliser ?

Modéliser une ville

/// Adaptation à chaque environnement

A chaque projet, un appareil adapté pour garantir la qualité

Leica RTC 360

Trimble X7

MX 50 Trimble

Backpack

/// Adaptation à chaque environnement

Sécurité assurée pour nos équipes ainsi que les tiers

- Formation CATEC
- Système ARI et EPI
- Signalisation et balisage
- Aération

/// CERENE Services

/// Traitements des données

Les données issues du scanner sont traitées avant exploitation.
En voici les principales étapes:

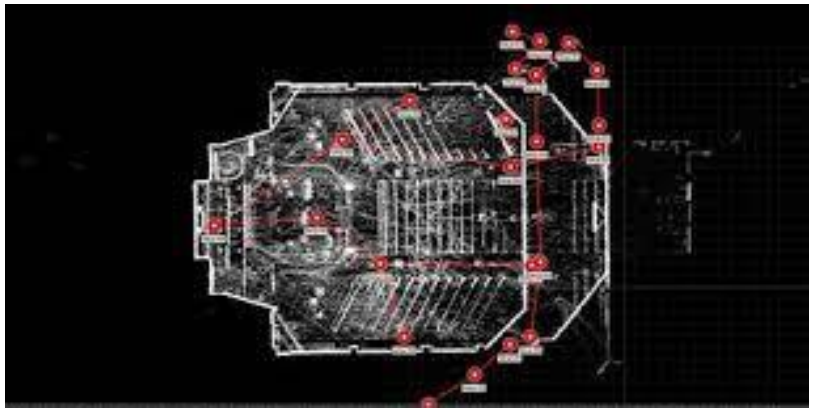

Importation des nuages de points et Création des liens entre les stations

Géoréférencement des nuages de points et optimisation des groupes de nuages

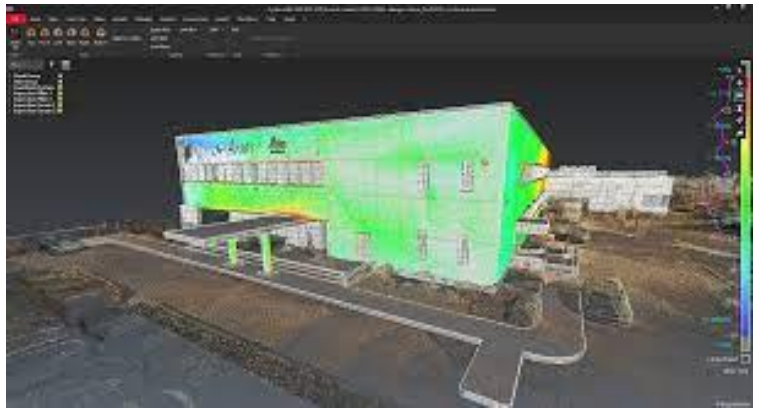

Exportation des nuages au format souhaité (RCP, E57, LAS, etc.)

/// CERENE Services

Cas Pratiques

/// CERENE Services

/// Modélisation de la ceinture d'Epernay

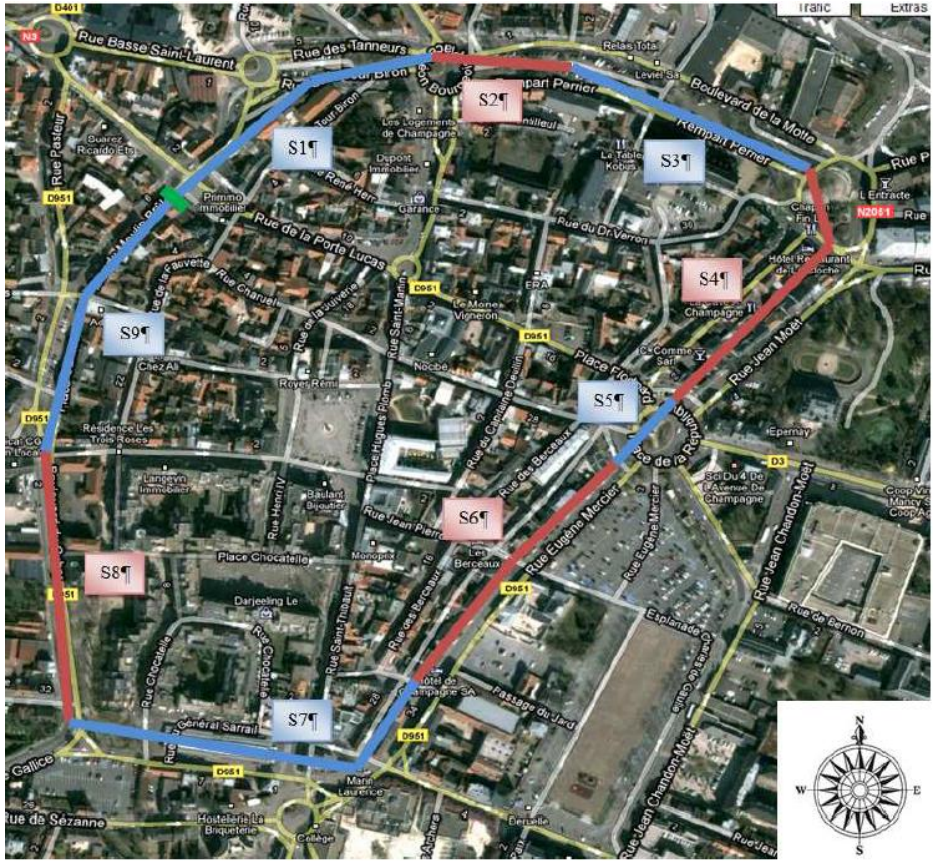

- L'ouvrage permet l'assainissement des principales branches unitaires issues des quartiers Sud et Ouest d'Epernay.
- Longueur totale : **1700 m**
- Ouvrage construit en 1870 sous Napoléonien III

/// CERENE Services

/// Modélisation de la ceinture d'Epernay

L’intervention est réalisée avec :

- un scanner statique Trimble X7.
- un appareil respiratoire isolant

/// Modélisation de la ceinture d'Epernay

Le rendu est un modèle 3D généré à partir d’un nuage de points.
usBIM v.2.4.36

/// Modélisation d'une IC

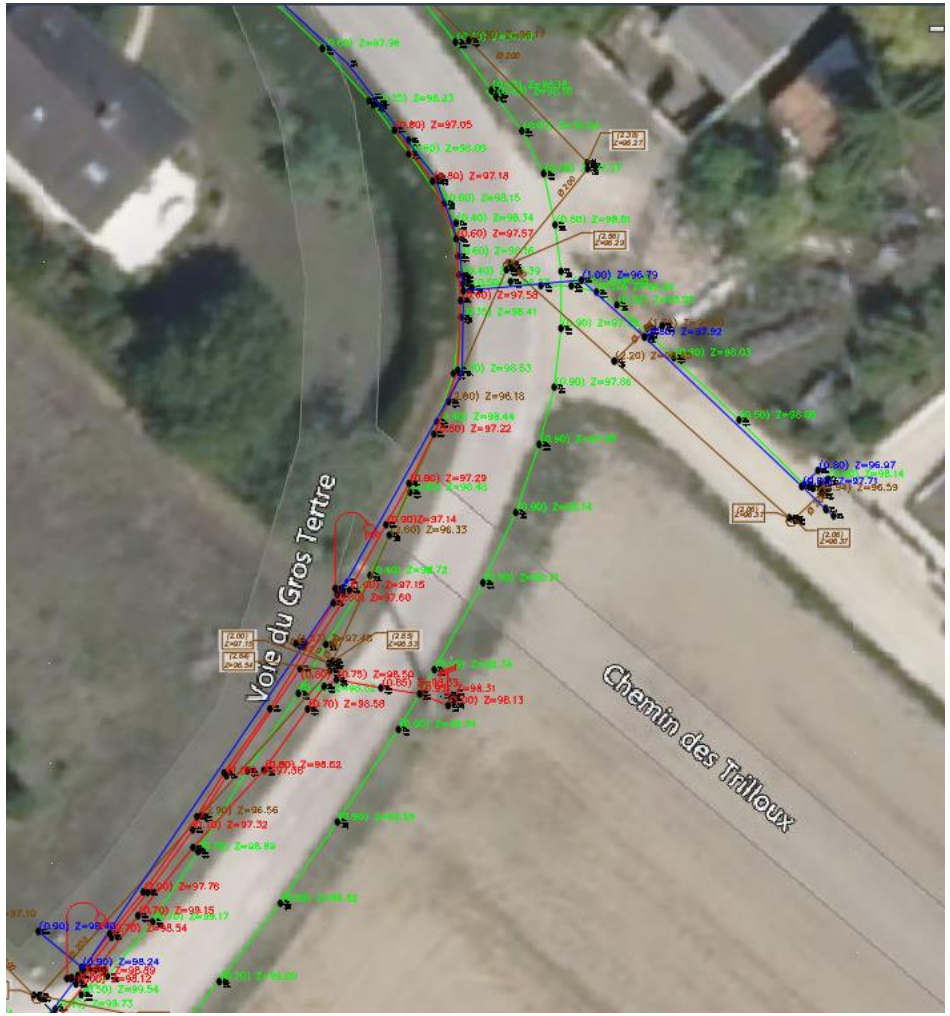

Objectif :

IC consultable en 3D.

/// Modélisation d'une IC

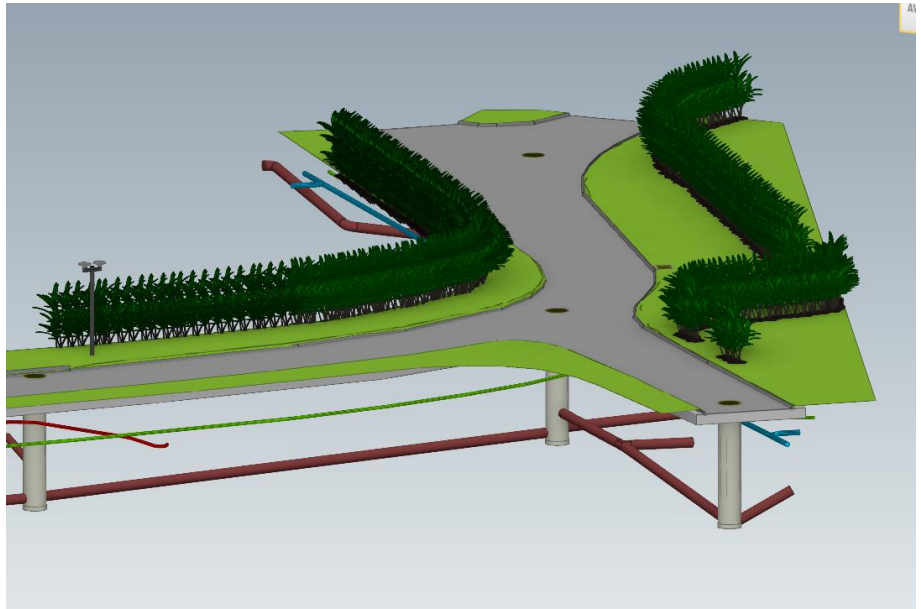

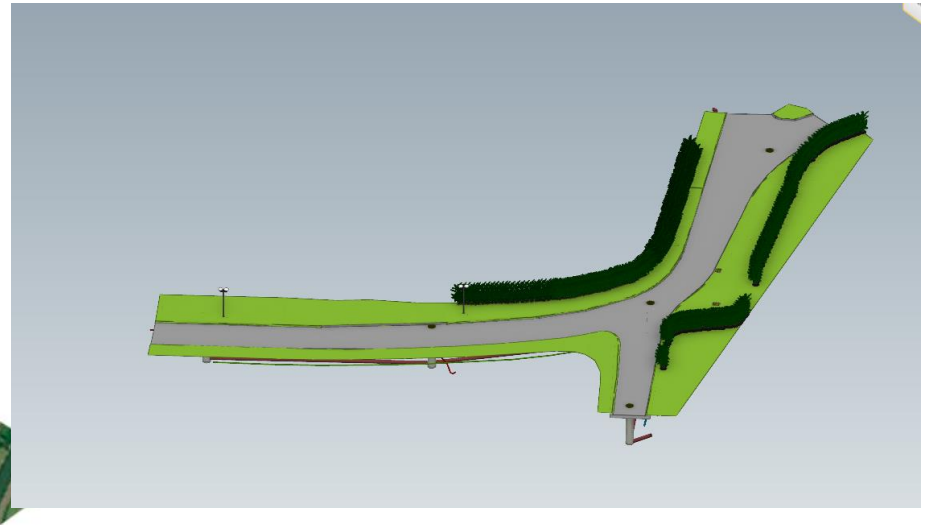

Le rendu 3D doit permettre de :

- faciliter l'étude du projet
- mieux prévoir l'implantation de nouveaux réseaux
- améliorer la gestion des réseaux

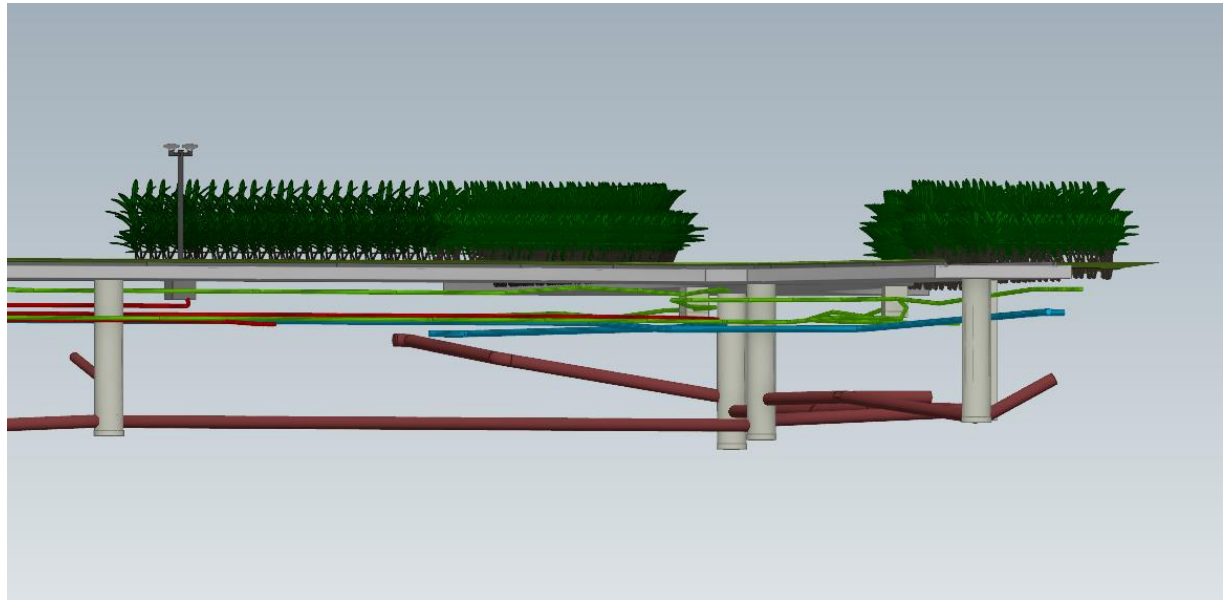

/// Modélisation d’une IC

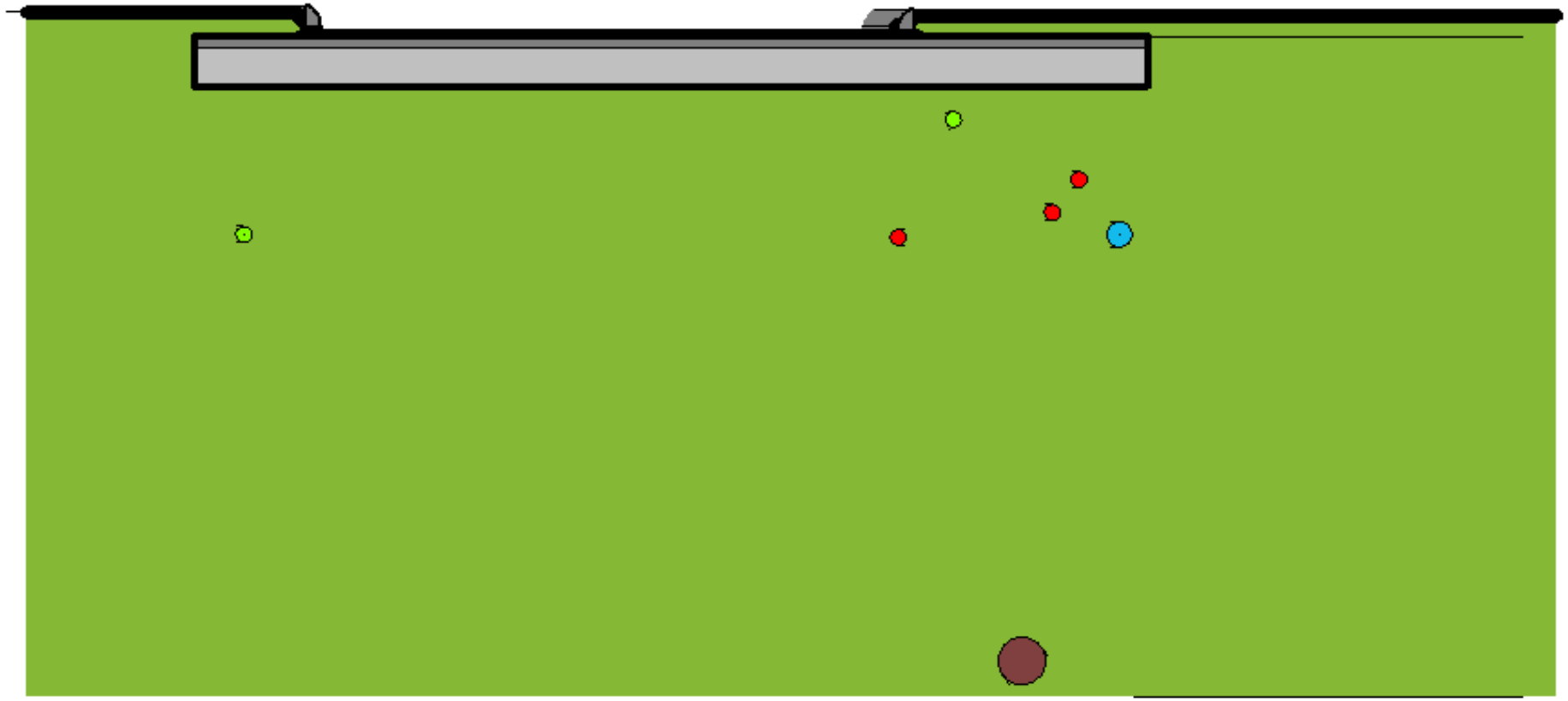

Le génération des coupes et des profils est plus pratique avec la modélisation 3D .

usBIM v.2.4.36

Les avantages de la modélisation 3D

/// CERENE Services

/// Les avantages de la modélisation 3D

Optimisation du temps passé sur le projet

Garantie de l’exhaustivité des données collectées

Réduction de l’empreinte Carbone

/// CERENE Services

Questions / Réponses

3. Actualités nationales et assemblée générale de l'Observatoire National DT-DICT

Présentation du livret « Exemple de clauses techniques et financières »

OR Champagne-Ardenne
15 juin 2023

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Ce guide, rédigé en concertation avec les représentants des maîtres d'ouvrage, des exploitants de réseaux, des maîtres d'œuvre et des entreprises.

- Rappelle pour chaque clause le cadre juridique ;
- Propose un modèle et pour certaines clauses les libellés des prix correspondants

Sur la base de la réglementation, trois types de clause :

- **Les clauses devant figurer obligatoirement dans un marché de travaux ;**
- **Les clauses confiant aux exécutants de travaux la réalisation de prestations obligatoires en vertu de la réglementation ;**
- **Les autres clauses pouvant être insérées dans les marchés de travaux pour faciliter la conduite des projets.**

Le guide est téléchargeable depuis **le site internet du guichet unique.**

Pour plus d'informations, voir le mémo FNTP : **La réglementation des travaux à proximité des réseaux.**

I - LES CLAUSES DEVANT FIGURER OBLIGATOIREMENT DANS UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Gestion de la DT de plus de 3 mois

Lorsque le marché de travaux n'est pas signé dans les trois mois suivant la date de la consultation du guichet unique par le Responsable de projet, la DT doit être renouvelée sauf si le marché prévoit des clauses techniques et financières et si les éléments nouveaux dont le responsable de projet a connaissance ne remettent pas en cause le projet. Ces CTF permettent de prendre en compte d'éventuels ouvrages supplémentaires ou modifications d'ouvrages.

Une telle clause a pour effet de gérer les écarts entre les récépissés de DT et de DICT.

I - LES CLAUSES DEVANT FIGURER OBLIGATOIREMENT DANS UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Réalisation de la DICT et absence de réponse (articles X2, X3 et X4 de la clause)

Une telle clause a pour objet notamment de définir les éventuelles conséquences du retard dans le démarrage des travaux ou d'ajournement du chantier ainsi que les modalités d'indemnisation des entreprises.

En l'absence de réponse après relance d'un exploitant de réseau sensible, il est interdit de démarrer les travaux.. En revanche, la réglementation n'interdit pas le démarrage des travaux en cas de non-réponse après relance d'un exploitant de réseau non sensible. Pour le cas où des réseaux non identifiés sont découverts, il convient de traiter la situation via des clauses d'arrêt de travaux (cf. Clause N°6).

I - LES CLAUSES DEVANT FIGURER OBLIGATOIREMENT DANS UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Réalisation de travaux de terrassement dans la zone d'approche des réseaux

Une telle clause doit être insérée dans tous les marchés de travaux. Elle permet notamment de prendre en charge le coût du terrassement spécifique dans le fuseau d'incertitude du réseau tiers classé en B ou en C. Ce coût rémunère l'entreprise pour l'utilisation de toutes les techniques « douces » de terrassement prévues dans le fascicule 2 du Guide d'application de la réglementation **relative aux travaux à proximité des réseaux.**

I - LES CLAUSES DEVANT FIGURER OBLIGATOIREMENT DANS UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Arrêt de travaux

L'objet de cette clause est de définir les modalités d'arrêt de travaux dans la zone concernées et les conditions de prise en charge par le responsable de projet.

II - LES CLAUSES CONFIANT AUX EXÉCUTANTS DE TRAVAUX LA RÉALISATION DE PRESTATIONS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION

Marquage-piquetage

Le marquage ou piquetage au sol du tracé des réseaux enterrés, réalisé avant le démarrage des travaux, est établi en fonction des récépissés des déclarations, des résultats des investigations complémentaires et des opérations de localisation, quand elles ont eu lieu.
Le marquage initial peut être confié par le responsable de projet à l'exécutant des travaux sous réserve d'intégrer dans le marché une clause spécifique à cet effet et une rémunération associée.

II - LES CLAUSES CONFIANT AUX EXÉCUTANTS DE TRAVAUX LA RÉALISATION DE PRESTATIONS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION

Commande des relevés topographiques des réseaux neufs et des réseaux sensibles mis à nu

Une telle clause concerne la réalisation de relevés topographiques de réseaux construits, étendus ou modifiés au sens de l'article R. 554-2 du Code de l'environnement. Le responsable de projet doit faire procéder à la fin des travaux :

. A la vérification du respect des distances minimales entre réseaux prévues par la réglementation ou les normes en vigueur ;

. Aux relevés topographiques de l'ouvrage, y compris les branchements.

III - LES AUTRES CLAUSES POUVANT ÊTRE INSÉRÉES DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR FACILITER LA CONDUITE DES PROJETS

Réalisation des opérations de localisation (OL)

Les OL sont effectuées à l'appréciation du responsable de projet, pour les réseaux sensibles et non sensibles, lorsque les investigations complémentaires (IC) sont techniquement inefficaces ou lorsqu'il n'y a pas eu d'IC dans les cas de dispense.

III - LES AUTRES CLAUSES POUVANT ÊTRE INSÉRÉES DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR FACILITER LA CONDUITE DES PROJETS

Réalisation de la DICT et absence de réponse (article X1 de la clause)

Si la durée des travaux dépasse six mois, ou si le délai d'exécution des travaux dépasse celui annoncé dans la DICT, l'exécutant des travaux effectue une nouvelle DICT au-delà de ce délai auprès des exploitants d'ouvrages sensibles pour la sécurité, à moins que des réunions périodiques n'aient été planifiées entre les parties avec lesdits exploitants dès le démarrage du chantier. Les réseaux sensibles pour la sécurité sont les ouvrages mentionnés à l'article R. 554-2 du Code de l'environnement et ceux déclarés sensibles par leurs exploitants de réseaux au niveau du guichet unique ou dans le récépissé de DT.

III - LES AUTRES CLAUSES POUVANT ÊTRE INSÉRÉES DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR FACILITER LA CONDUITE DES PROJETS

Réalisation de la DT-DICT conjointe par l'exécutant des travaux

La réglementation permet le recours à la procédure de DT-DICT conjointe lorsqu'il n'est matériellement pas possible d'attendre la réponse à la déclaration de projet de travaux (DT) pour émettre l'ordre d'engagement des travaux et si le marché ou la commande comporte des clauses techniques administratives et financières.

OBSERVATOIRE NATIONAL DT-DICT

Publication de nouvelles fiches pratiques

- Rabotage au-delà de la couche de roulement
  → *disponible ici*
- Décapage réfection superficielle de chaussée
  → *disponible ici*

L'ensemble des fiches pratiques sont en ligne sur le site de l'Observatoire National (rubrique « médiathèque »).

4. Étude de cas

5. Questions & interventions des concessionnaires, entreprises et maîtres d'ouvrage

• Le risque électrique

• Professionnels du BTP

- RTE 15 06 2023

•Sommaire

1- Effectuer des travaux à proximité des réseaux de Transport RTE
2- DT DICT en quelques chiffres

RTE dans le système électrique français

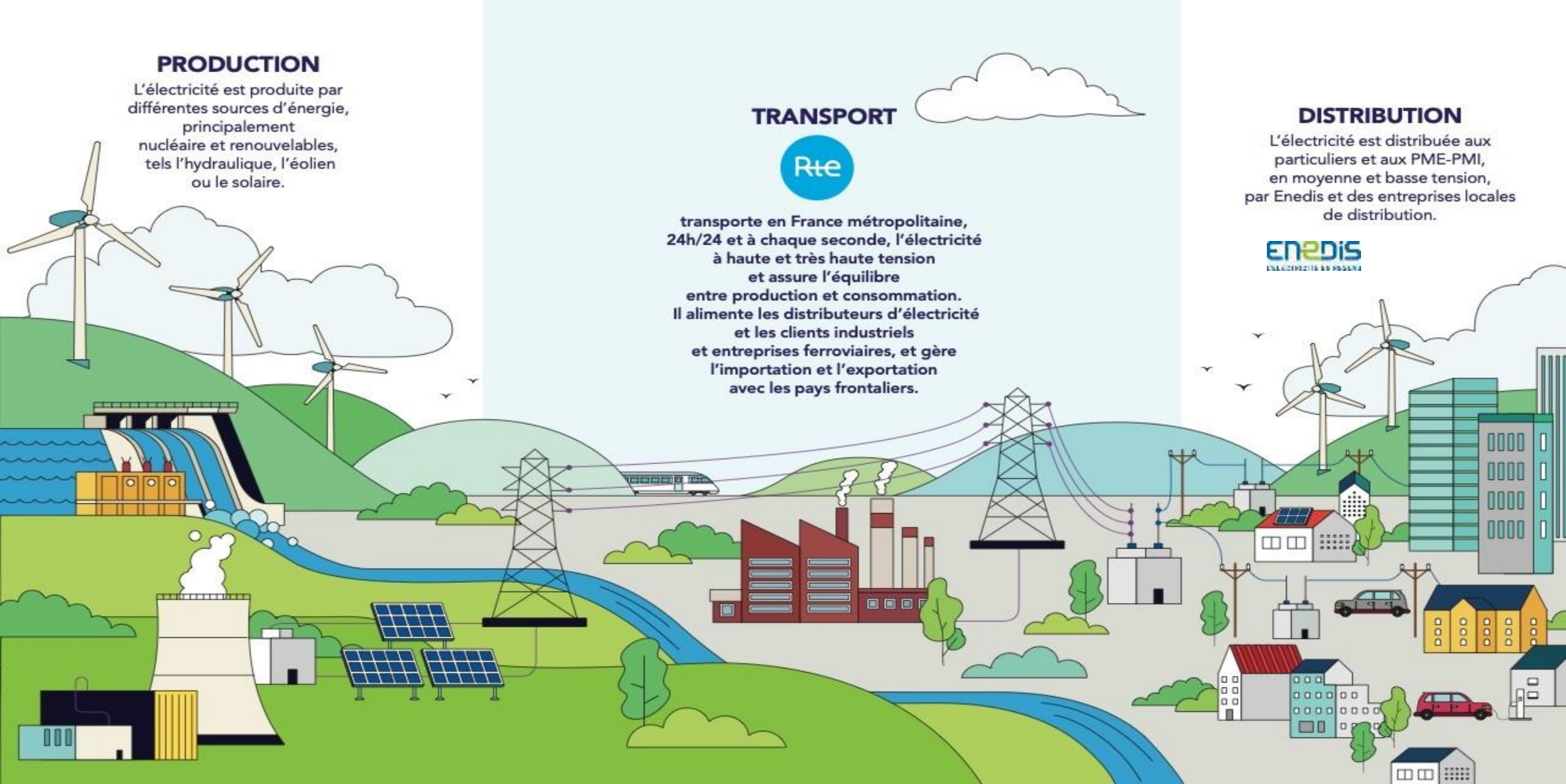

Qui est RTE ?

EN CHARGE DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ METROPOLITAIN CONTINENTAL, RTE POSSÈDE, CONSTRUIT, EXPLOITE ET MAINTIENT UNE INFRASTRUCTURE VITALE.

CHAQUE SECONDE, AVEC NOUS, AVEC VOUS, LE COURANT PASSE.

>106 047 km

de liaisons électriques
et 2 783 postes en exploitation

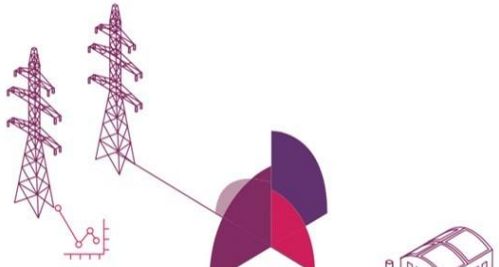

1er

GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE TRANSPORT EN EUROPE PAR LA TAILLE DE SON RÉSEAU ET SON VOLUME D'INVESTISSEMENT

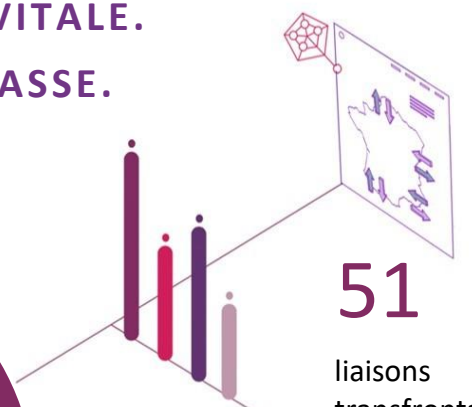

51

liaisons transfrontalières

22 750 km

de fibre optique

Le réseau de transport comprend les ouvrages à haute tension et très haute tension :
63 000 Volts (63 kV)
90 000 Volts (90 kV)
225 000 Volts (225 kV)
400 000 Volts (400kV)

RTE GMR Champagne-Ardenne

TERRITOIRE du GMR CA

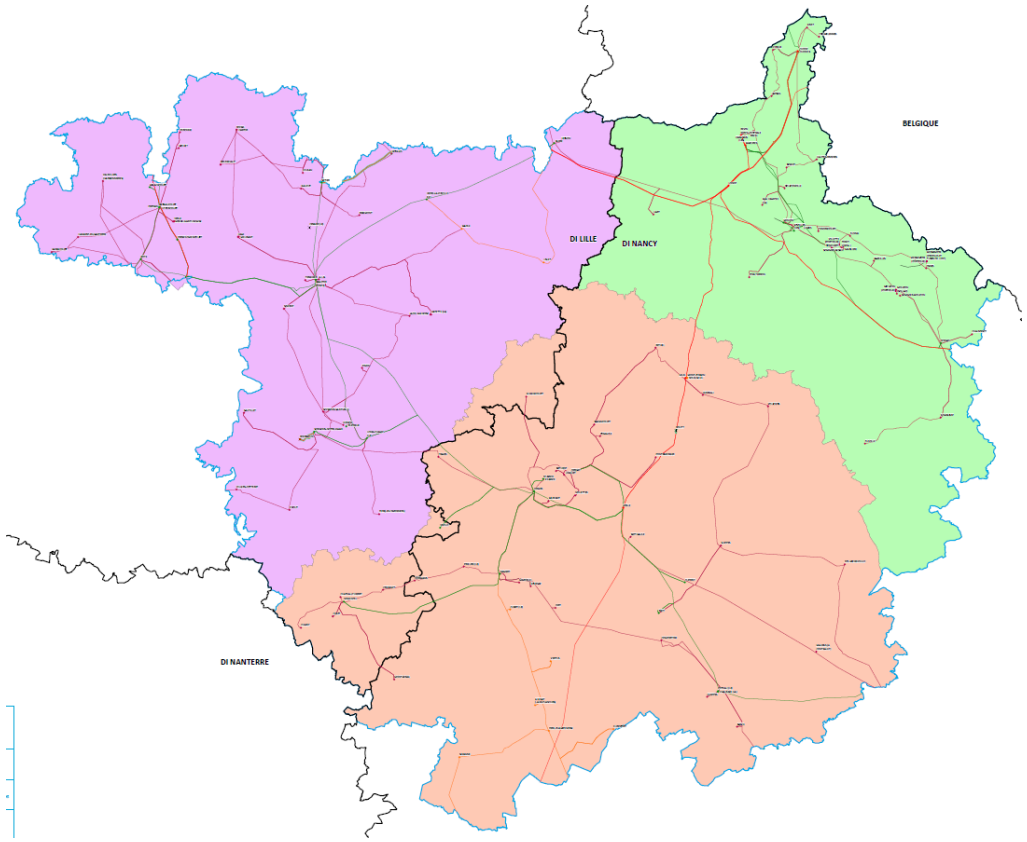

Effectif : 96 personnes

Couverture : 21137 km²

3 Groupements de postes

210 Lignes HT et THT

3750 Kms de lignes aériennes

71 Kms de liaisons souterraines

(63 KV ; 90 KV ; 225 KV ; 400 KV)

02

Traitement DT / DICT

• Quelques chiffres

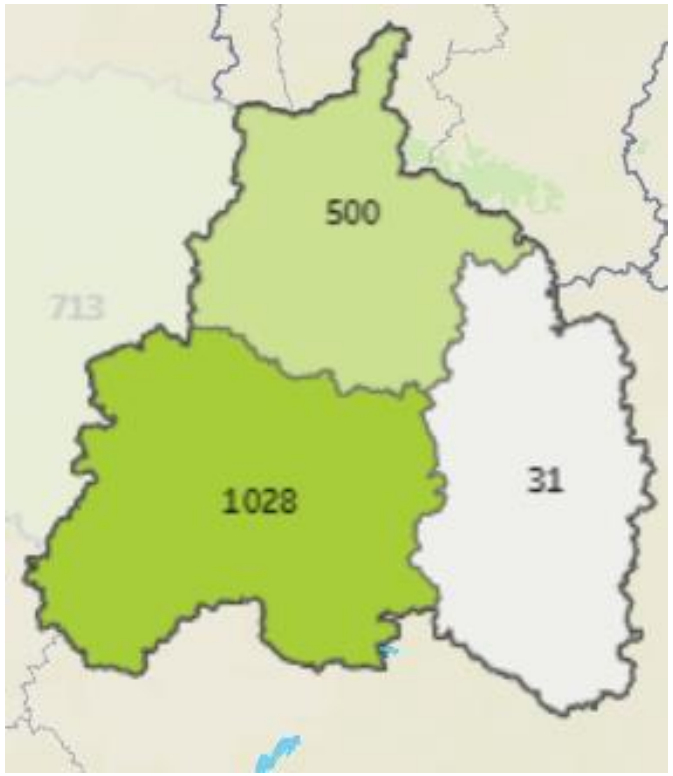

Département : 08
Nb Documents : 500

	Nb Doc	% répartition
RDT	144	29%
RDICT	113	23%
RDC	230	46%
RATU	13	3%
Total général	**500**	**100%**

Département : 51
Nb Documents : 1028

	Nb Doc	% répartition
RDT	389	38%
RDICT	356	35%
RDC	259	25%
RATU	24	2%
Total général	**1028**	**100%**

Département : 55
Nb Documents : 31

	Nb Doc	% répartition
RDT	11	35%
RDICT	9	29%
RDC	11	35%
Total général	**31**	**100%**

04

Travail à proximité d’une ligne électrique : la règlementation

Le réseau
de transport
d'électricité

• La règlementation

Les comportements à adopter – réseau aérien

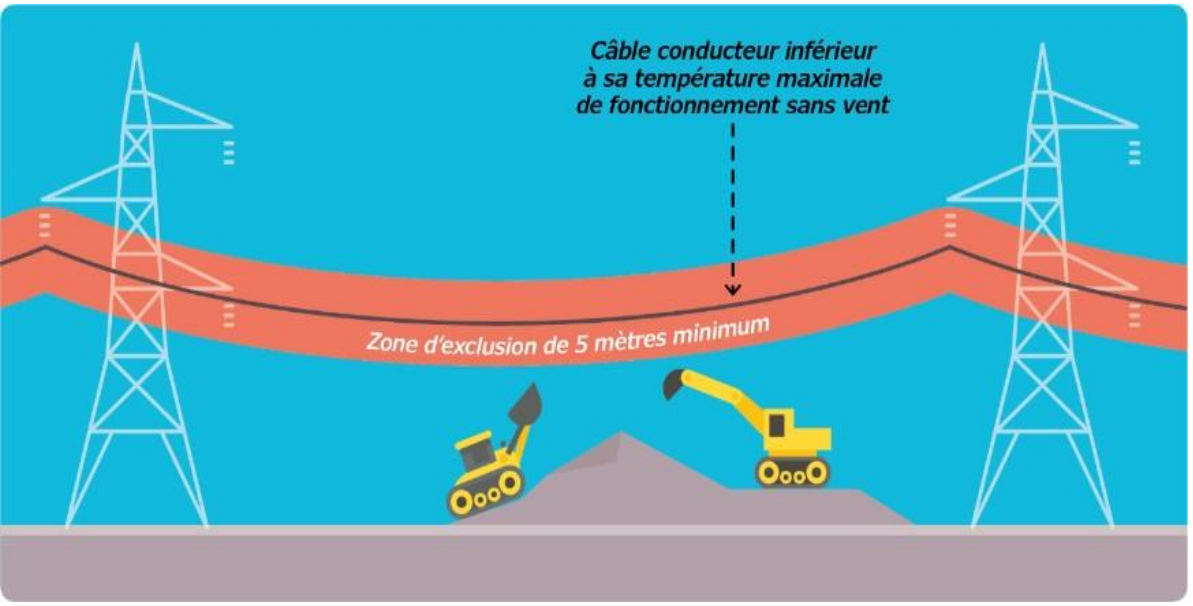

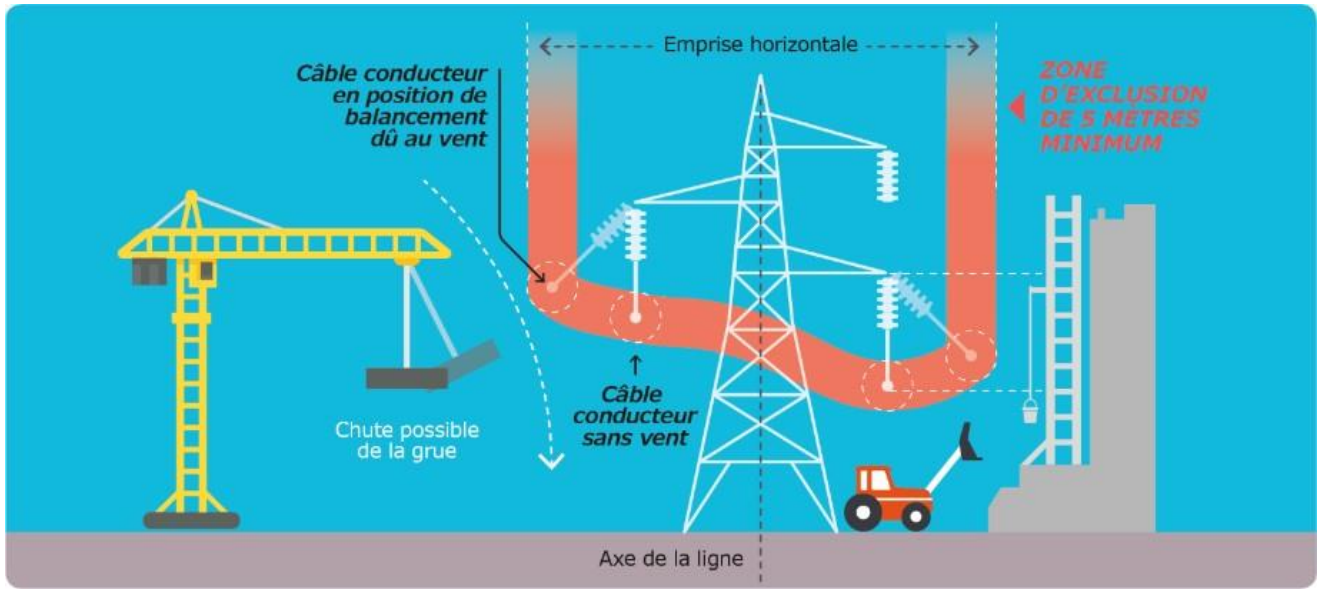

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

• La règlementation

Les comportements à adopter

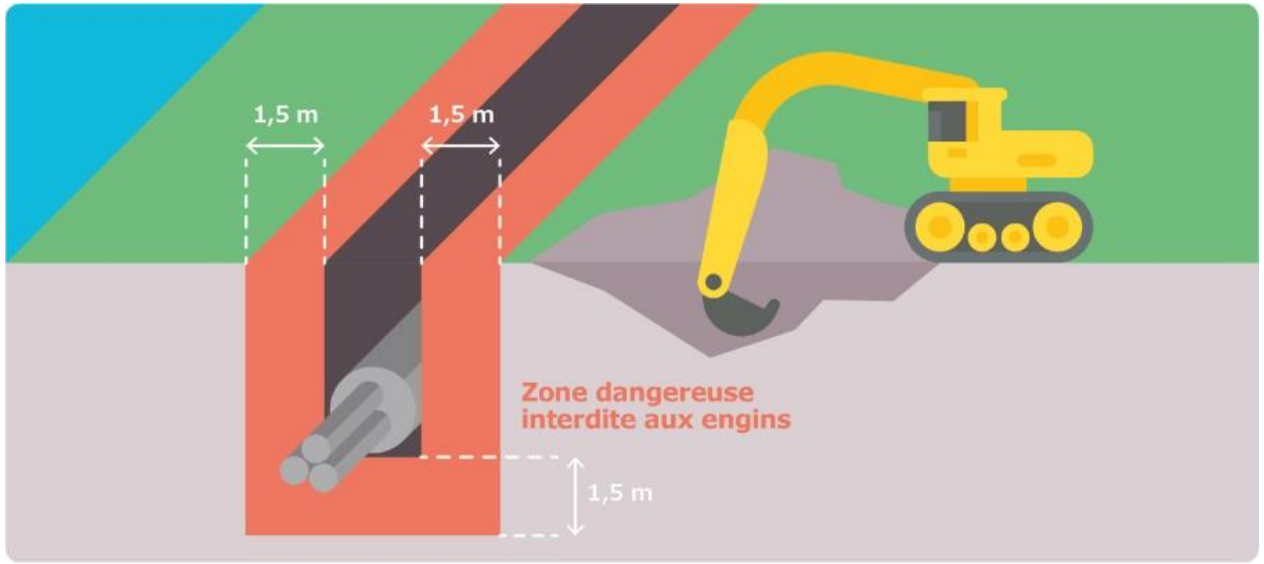

Si distance <1,5m :

⇒ Utilisation techniques douces non agressives proche des réseaux souterrains : Outil manuel (pelle, pioche), Décompacteur de sol, Aspiration

⇒ Mode opératoire spécifique à établir (IST)

05

Les principales situations à risque BTP

Damery (51) : juillet 2022

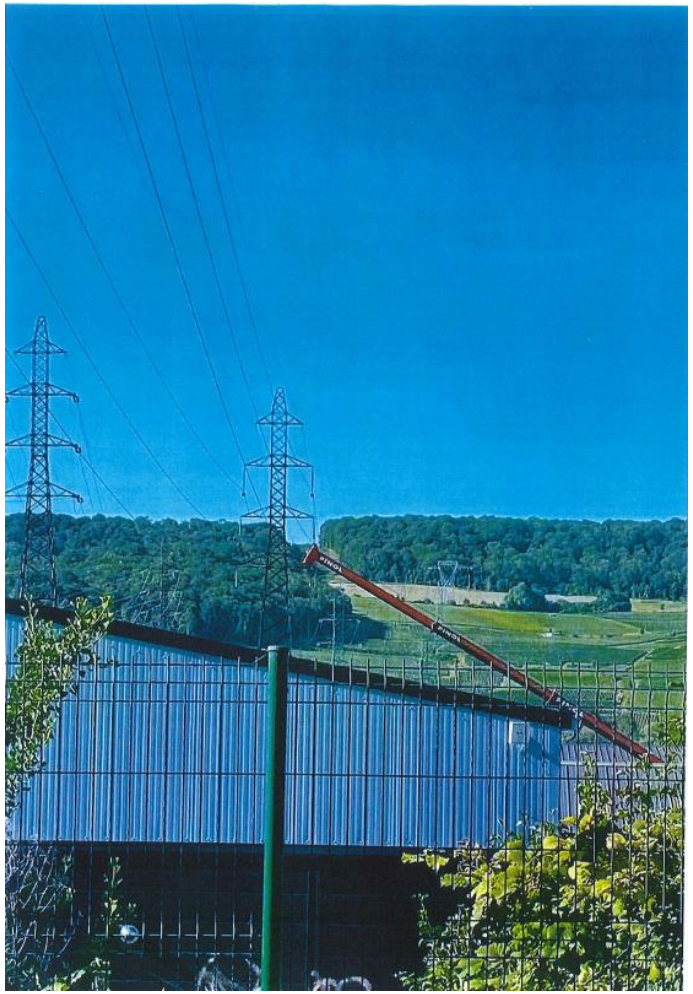

Engins à hauteur variable

Travaux de construction d'un bâtiment.

- Mise hors tension en urgence car la société n'a pas voulu arrêter les travaux.
- 2 lignes 225 000 volts à l'arrêt :

L'alimentation du réseau du sud de l'Aisne et de la Marne est très compromise à cause de travaux non encadrés.

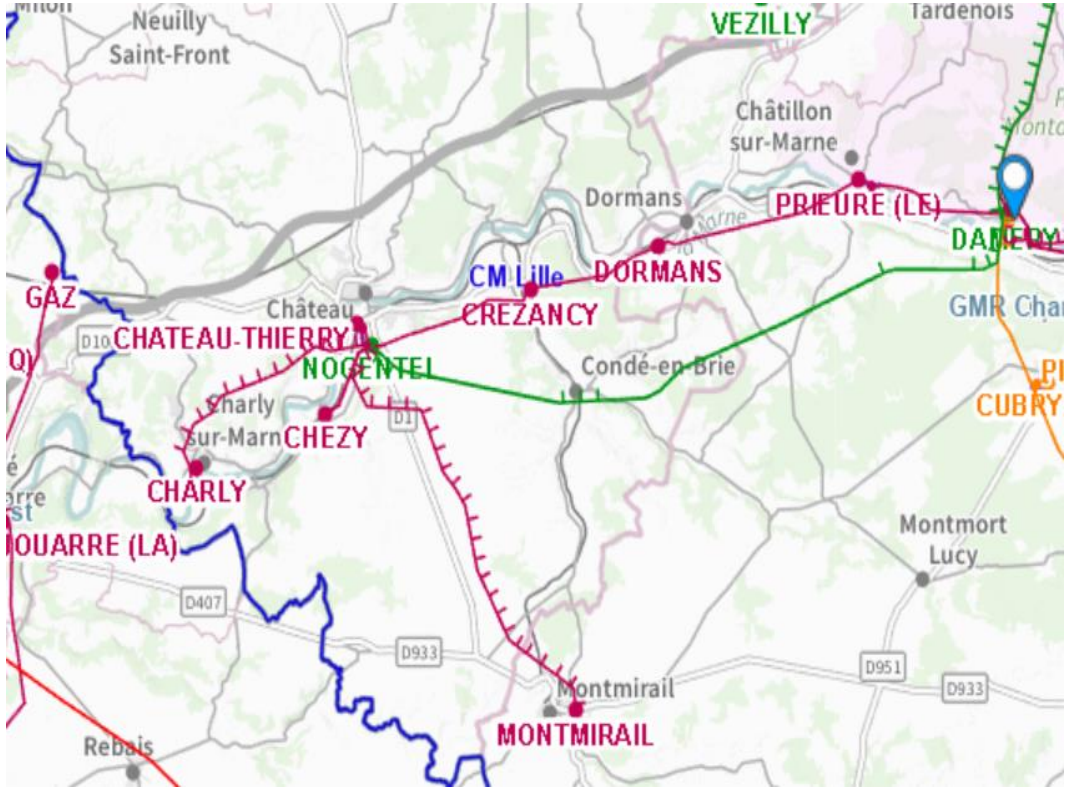

Les principales situations à risque

- Pompe à béton

Engins de grande hauteur

Engins à hauteur variable

Réalisation d'une tranchée

Peinture, couverture, manutention sur les toits

Application gratuite
Ligne Alerte

MERCI

5. Questions & interventions des concessionnaires, entreprises et maîtres d'ouvrage

Merci de votre participation